

BE-A0521_716635_801674_FRE

Inventaire des archives de la Prison d'Arlon



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	11
Organisation.....	17
Archives.....	21
Acquisition.....	21
Contenu et structure.....	23
Contenu.....	23
Sélections et éliminations.....	24
Accroissements / compléments.....	24
Mode de classement.....	24
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	27
I. Commission administrative.....	27
1 - 4 Procès-verbaux des séances. 1830-1924.....	27
II. Établissement pénitentiaire.....	28
A. Direction.....	28
1. Gestion administrative et juridique.....	28
7 - 13 Registres de la correspondance entrante et sortante. 1833-1918....	28
14 - 57 Registres-indicateurs des pièces entrantes. 1922-2012.....	28
58 - 85 Registres-indicateurs des pièces sortantes. 1922-2006.....	31
87 - 132 Pièces de correspondance envoyée et reçue par le directeur. 1864,	
1877, 1967-2012.....	33
134 - 153 Rapports et comptes rendus mensuels relatifs à la situation de	
l'établissement. 1900-1904, 1939-1953.....	36
154 - 156 Comptes annuels de la statistique pénitentiaire. 1931-1950, 1952-	
1958.....	37
2. Gestion matérielle.....	38
3. Gestion du personnel.....	38
162 - 167 Registres matricules du personnel. 1838-1936.....	38
168 - 180 Dossiers individuels du personnel de la prison, versements 2013-	
2014. 1932-1981.....	38
168 - 174 Premiers surveillants et surveillants principaux. 1932-1977....	
2241 - 2400 Dossiers individuels du personnel de la prison, versement 2023.	
1943-2009.....	39
181 - 225 Ordres de service et notes de service. [ca 1889], 1896-1922,	
1929-1937, 1940-2009.....	49
B. Service de la comptabilité.....	52
1. Deniers.....	52
2. Travail pénitentiaire.....	52
C. Assistant pénitentiaire.....	53
231 - 233 Registres des punitions infligées aux détenus. 1879-1931.....	53
D. Greffe.....	53
1. Généralités.....	53

a.	Hommes.....	53
	240 - 277 Registres de la population carcérale civile. 1831-1834, 1838-1877, 1880-1893, 1937-1985, 1992-1997.....	53
	278 - 295 Journaux nominatifs des détenus entrants et sortants. 1929-1973.....	56
	296 - 308 Registres-indicateurs d'entrée et de sortie des détenus. 1915-1921, 1929-1966, 1972-1996.....	57
	309 - 318 Listes nominatives des entrants et sortants. 1973-1977, 1996-2000.....	58
	319 - 323 Registres des actes d'appel et de cassation. 1893-1952, 1962-1967.....	58
b.	Femmes.....	59
	325 - 328 Registres indicateurs d'entrées et sorties des détenues du quartier des femmes. 1947-1975.....	59
c.	Militaires.....	59
	329 - 333 Registres de la population concernant les détenus militaires. 1831-1835, 1869-1887.....	59
2.	Écrou.....	60
a.	Registres d'écrou.....	60
	(1) Généralités et répertoires.....	60
	334 - 336 Livres-journaux du gardien en chef de la maison de sûreté civile et militaire d'Arlon servant à la retranscription des actes de remise des détenus au gardien de la maison de sûreté civile et militaire. 1830-1868.....	60
	339 - 398 Répertoires alphabétiques des registres d'écrou. [XXe siècle - début XXIe siècle].....	60
	(2) Registre unique (1982-2008).....	64
	400 - *** Registres d'écrou de toutes les sections ("Registre unique"). 1982-2008.....	64
	(3) Maison d'arrêt (1830-1973).....	64
	402 - 426 Registres d'écrou de la maison d'arrêt. 1830-1973.....	64
	427 - 428 Registres d'écrou des détenus pour frais de justice. 1899-1901, 1912.....	66
	(4) Maison de justice (1831-1968).....	66
	429 - 433 Registres d'écrou de la maison de justice. 1831-1968.....	66
	(5) Maison prévôtale (1832-1869).....	67
	434 - 438 Livres journaux de la maison de sûreté militaire. 1832-1869.....	67
	(6) Maison de dépôt (1857-1973).....	67
	442 - 454 Registres d'écrou de la maison de dépôt, aussi dénommée maison de passage. 1866-1973.....	67
	(7) Maison pour peines (1832-1982).....	68
	456 - 492 Registres d'écrou de la maison pour peines. 1832-1982.....	68
b.	Dossiers d'écrou.....	71
	(1) 1832-1860.....	71
	494 - 520 Pièces d'écrou classées chronologiquement. 1832-1836, 1838-1846, 1848-1860.....	71
	521 - 537 Dossiers d'écrou de la maison prévôtale. 1837-1839, 1841-1842, 1845-1851, 1854, 1856-1858, 1860-1861.....	73
	(2) 1861-1881.....	74
	538 - 555 Dossiers d'écrou de la maison d'arrêt. 1861, 1864, 1866-1881.....	74
	556 - 564 Dossiers d'écrous de la maison de justice. 1866-1872, 1876,	

1880.....	75
565 - 567 Dossiers d'écrou de la maison prévôtale. 1837, 1868-1869.....	76
568 - 581 Dossiers d'écrou de la maison de dépôt. 1866-1879.....	76
582 - 607 Dossiers d'écrou de la maison pour peine. 1861-1881.....	77
608 - 630 Dossiers d'écrou n'ayant pu être rattachés à une maison particulière. 1863-1881.....	79
(3) 1882-1994.....	80
633 - 2163 Dossiers d'écrou. 1882-1994.....	80
(4) 1995-2002.....	174
2401 - 2497 Dossiers d'écrou. 1995-2002.....	174
3. Comptabilité morale.....	180
2164 - 2179 Registres de comptabilité morale. 1870-1924.....	180
4. Périodes de guerre.....	182
E. Service médical.....	182
2187 - 2201 Registres de visite par le médecin des détenus entrants ou à transférer. 1891-1943, 1945-1955.....	182
F. Conférence du personnel.....	184
2203 - 2208 Procès-verbaux des conférences du personnel. 1878-1944.....	184
2209 - *** Procès-verbaux de libération conditionnelle. 1888-1979.....	184
G. Services psychosociaux.....	184
1. Unité d'orientation et de traitement et service psycho-social.....	184
2. Relations avec les services extérieurs.....	185
a. Service social post-pénitentiaire.....	185
b. Service social d'exécution de décisions judiciaires.....	185
2215 - 2225 Copies des rapports de guidance sociale. 1990-2000.....	185
c. Service d'aide aux justiciables.....	186
H. École de la prison.....	186
2227 - 2228 Livres statistiques et matricules de l'école des hommes. 1870-1892.....	186
2229 - 2234 Registres d'examen d'entrée et de sortie de l'école. 1873-1892.....	186
.....	186
III. Prison "prévôtale".....	187
2235 - 2236 Registres d'écrou des prisonniers civils de la "prison prévôtale". 1944-1945.....	187

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Prison de Arlon

Période:

1830 - 2012

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0521.1748

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 2499.00
- Etendue inventoriée: 110.00 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:

Prison de Arlon, 1867 - null

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives de plus de 30 ans ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Pour consulter des archives qui contiennent des données à caractère personnel, le lecteur doit introduire une demande d'autorisation préalable auprès des Archives de l'État. Cette demande d'autorisation est introduite au moyen du formulaire "déclaration de recherche" disponible sur www.arch.be ou sur simple demande. Les archives de plus de 100 ans sont réputées ne plus contenir de données à caractère personnel sur des personnes vivantes et sont donc librement consultables. Les archives de moins de 30 ans ne sont consultables que sur autorisation de la Direction de l'exécution des peines et mesures du Service public fédéral Justice.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Prison d'Arlon

Autres dénominations :

Maison de sûreté civile et militaire d'Arlon (1830-1870)

Maison d'arrêt et de justice d'Arlon (1870-1905)

HISTORIQUE

Le Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), en vigueur lors de l'annexion de la Belgique par la France, prévoit l'installation de maisons d'arrêt et de maisons de justice respectivement auprès des jurys d'accusation et des tribunaux criminels. La maison d'arrêt est destinée à accueillir les personnes en détention préventive tandis que les maisons de justice accueillent les détenus condamnés.

Avant 1830, Arlon est cependant un simple chef-lieu de canton judiciaire dépendant de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg. La Révolution belge et l'occupation de la forteresse de Luxembourg par une garnison prussienne la propulsent, temporairement à partir d'octobre 1830 puis définitivement en 1839, au rang de chef-lieu de province et d'arrondissement judiciaire.

¹L'administration pénitentiaire est contrainte au même déménagement et le 6 janvier 1831 est créée une maison de sûreté civile et militaire à Arlon, "siège du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg qui cessera d'exister dès que la ville de Luxembourg aura été soumise au gouvernement belge". ²La première prison a son siège dans une partie du bâtiment du Bock (emplacement actuel de la Résidence de la Knippchen, rue du Marquisat). Le reste du bâtiment accueille alors une caserne de gendarmerie. En 1833, des travaux à ce bâtiment sont adjugés pour les approprier en maison de sûreté civile et militaire. ³L'établissement déménage ensuite à la plaine des manœuvres, derrière les nouveaux bâtiments de la gendarmerie. Alfred Bertrang dit de la prison qu'elle "était insuffisante et mal aménagée. À tout instant se produisaient des évasions". Jacques Champagne situe ce

1 " Circulaire du 16 octobre 1830 relative au transfert provisoire à Arlon de l'administration provinciale ", dans Recueil des circulaires, instructions et autres actes émanés du ministère de la justice ou relative à ce département, année 1830-1835, p. 11.

2 " Circulaire du 6 janvier 1831 relative à la création d'une maison de sûreté civile et militaire à Arlon ", dans Recueil des circulaires, années 1830-1835, p. 33-34. Dans les faits, la maison de sûreté civile et la maison prévôtale (maison militaire) ont été séparées jusqu'au 6 avril 1831, date de l'arrêté du régent réunissant officiellement ces deux institutions. (" Circulaire du 6 avril 1831 relative au regroupement des maisons prévôtales et des maisons d'arrêt ", dans Recueil des circulaires, années 1830-1835, p. 76-77).

3 AÉA, Archives de la province de Luxembourg. Bâtiments provinciaux, n° provisoire 534.

déménagement vers 1835-1836. ⁴Tous les détenus condamnés dans l'arrondissement ne sont pour autant pas gardés à Arlon. Dans une instruction de 1855 au procureur général de Liège et en vue de remplir des cellules disponibles, le ministère de la Justice invite notamment les procureurs du Roi d'Arlon et Neufchâteau à rediriger les détenus condamnés à une peine n'excédant pas 3 ans vers la maison de sûreté de Liège. ⁵Le rapport annuel de la prison d'Arlon pour 1862 indique en outre : "Les jeunes détenus condamnés à plus d'un mois d'emprisonnement et âgés de moins de 16 ans, sont transférés dans la maison cellulaire de Marche. Il est néanmoins fait exception pour ceux auxquels la maison pénitentiaire de Saint-Hubert ou la maison cellulaire de Louvain est destinée". L'envoi à Saint-Hubert ou à Louvain s'effectue en exécution d'une décision ministérielle du 28 juin 1861. ⁶En 1860, 276 détenus ont été écroués à la prison d'Arlon pour un total de 5.079 journées de présence. ⁷Dans son rapport annuel pour 1863, comme elle le faisait déjà depuis 1860, la commission administrative plaide pour la construction d'un nouveau bâtiment : "La prison d'Arlon est construite de telle manière qu'il est impossible de pouvoir classer les détenus d'une manière convenable. Ainsi les accusés, les prévenus et les condamnés criminels, correctionnels et de simple police et les enfants sont tous réunis pendant le jour. C'est ce qu'est la cause de l'immoralité et les vices les plus abjects s'enseignent et se propagent incessamment. Les funestes effets de cette confusion sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en signaler les dangers. En outre, la terreur que devrait inspirer le châtement, s'efface et se perd au sein de ces réunions nombreuses où le coupable retrouve, si pas des complices, au moins des compagnons de son choix. Le seul remède à cet état de choses, c'est la séparation complète et continuelle des détenus ; c'est l'adoption du système cellulaire. Aussi la commission croit de nouveau, comme elle l'a fait depuis plusieurs années, devoir appeler l'attention spéciale du gouvernement sur la nécessité d'ériger au plus tôt, à Arlon, une maison de sûreté cellulaire. Les villes de Tongres, de Hasselt, de Dinant et de Marche sont dotées, depuis longtemps, de prisons construites d'après le système précité. Le chef-lieu de la province de Luxembourg, siège d'une cour d'assises, doit-il rester privé d'un établissement de ce genre ? Poser la question, c'est la résoudre. Aussi la commission nourrit-elle de l'espoir que le gouvernement daignera prendre en considération les observations qu'elle a cru devoir lui soumettre". ⁸En 1866, l'adjudication des travaux de construction de la prison actuelle, sur le modèle des prisons cellulaires, est lancée. Le nouvel édifice, situé rue de Schoppach (aujourd'hui rue Léon Castilhon), héberge uniquement une maison d'arrêt et de justice, et n'accueille plus de prévenus et de condamnés militaires comme cela était le cas depuis 1831. Les règlements de la prison se calquent sur ceux d'Hasselt,

4 BERTRANG A., Histoire d'Arlon, Arlon, 2e édition, 1953 ; CHAMPAGNE J., Arlon et son patrimoine : Livre III : mémoires de pierres, Arlon, 2012, p. 67.

5 " Circulaire du 11 mai 1855 relative à la classification des détenus ", dans Recueil des circulaires, année 1864-1866, p. 190-191.

6 AÉA, Archives de la province de Luxembourg. Série 2/47 : Prisons et détenus, n° 144. Les archives du pénitencier de Saint-Hubert sont conservées aux Archives de l'État à Arlon (AÉA, Archives de l'Établissement d'éducation de l'État à Saint-Hubert et AÉA, Archives de l'Établissement d'éducation de l'État à Saint-Hubert. Versement 2000).

7 Idem.

8 AÉA, Prov. Luxembourg. 2/47 : Prisons et détenus, n° 144.

pour la prison en général, et d'Anvers pour la maison de justice et pour la communauté des sœurs surveillantes.⁹ Le nouvel établissement est construit selon le régime cellulaire d'Édouard Ducpétiaux,¹⁰ inspecteur général des prisons. Entre les années 1850 et 1900, la Belgique se dote de 28 nouvelles prisons, toutes construites selon le modèle Ducpétiaux. Celui-ci "devait permettre, par l'enfermement de jour comme de nuit dans des cellules séparées et la méditation, la rééducation morale des détenus et, à terme, leur réinsertion dans la société".¹¹ Ce nouveau régime carcéral est entériné par la loi du 4 mars 1870.¹² Opérationnelle le 1er octobre 1870, la prison cellulaire d'Arlon reçoit désormais, outre les catégories de détenus de son arrondissement, les condamnés d'un à trois ans d'emprisonnement des tribunaux d'Arlon, Marche-en-Famenne et Neufchâteau ainsi que les condamnés de 6 mois à 1 an de l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne qui étaient précédemment incarcérés à la prison de Dinant.¹³ À partir de 1874, les condamnés de 6 mois à 3 ans du tribunal de Neufchâteau s'ajoutent au nombre des détenus arlonais ;¹⁴ de 1887¹⁵ à 1895,¹⁶ on transfère les condamnés de 2 à 6 mois, les mendiants et les vagabonds de la maison d'arrêt de Marche-en-Famenne à la maison de sûreté d'Arlon ; de 1888¹⁷ à 1893,¹⁸ l'ensemble des condamnés de l'arrondissement de Marche-en-Famenne sont incarcérés à Arlon.

À partir du Règlement général des prisons du 30 septembre 1905 et de l'arrêté ministériel du 15 mai 1906,¹⁹ Arlon reçoit les condamnés de 3 à 5 ans des

-
- 9 " Circulaire du 27 août 1869 relative au règlement de la prison d'Arlon ", dans Recueil des circulaires, années 1867-1869, p. 535. Pour les règlements en question, voir : Recueil des circulaires, année 1858, p. 271 et années 1856, p. 415. Des règlements supplémentaires seront également approuvés en juin 1871 et en octobre 1881. (Idem, années 1870-1872, p. 364 et années 1881-1882, p. 458).
- 10 Antoine Édouard Ducpétiaux (1804-1868) est inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance entre 1830 et 1861. Il est à l'origine d'une profonde remise en question du système carcéral belge. Ses travaux seront très appréciés, notamment en France. Voir "Ducpétiaux", dans Biographie nationale publiée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, t. 32, supplément t. 4 (fascicule 1), Bruxelles, 1964, col. 154-176.
- 11 FALLY N., Pour une histoire des prisons en Belgique : aperçu des sources disponibles pour la période 1870-1940, dans DE KOSTER M., ROUSSEAU X. et VELLE K. (éd.), Sources et perspectives pour l'histoire socio-politique de la justice en Belgique (1795-2005), Bruxelles, 2010 (Justice and Society III), p. 151.
- 12 " Loi du 4 mars 1870 relative à la réduction des peines sous le régime de la séparation ", dans Recueil des circulaires, années 1870-1872, Bruxelles, 1873, p. 51-52.
- 13 " Circulaire du 23 septembre 1870 relative à la classification des détenus de la prison cellulaire d'Arlon ", dans Recueil des circulaires, années 1870-1872, p. 190-191.
- 14 " Circulaire du 15 avril 1874 relative à la classification des condamnés correctionnels ", dans Recueil des circulaires, années 1873-1875, p. 241-242.
- 15 " Circulaire du 14 septembre 1887 relative au transfert des condamnés de la maison d'arrêt de Marche à la maison de sûreté d'Arlon en vue du désencombrement ", dans Recueil des circulaires, année 1887, p. 195.
- 16 " Circulaire du 24 mai 1895 relative à la classification des condamnés de l'arrondissement de Marche ", dans Recueil des circulaires, années 1895-1896, p. 117.
- 17 " Circulaire du 3 mars 1888 relative à la classification des condamnés de l'arrondissement de Marche ", dans Recueil des circulaires, année 1888, p. 335.
- 18 " Circulaire du 14 novembre 1893 relative à la classification des condamnés de l'arrondissement de Marche ", dans Recueil des circulaires, année 1893, p. 408.
- 19 " Circulaire du 15 mai 1906 relative à la classification des condamnés ", dans Recueil des

arrondissements d'Arlon, Marche-en-Famenne et Neufchâteau ainsi que les condamnés de 6 mois à 3 ans et les femmes condamnées à plus de 3 mois de l'arrondissement de Marche-en-Famenne. L'application du nouveau règlement fait apparaître la volonté de réduire la capacité des petits établissements pénitentiaires et d'opérer des économies en rassemblant les détenus : à partir de 1911, ²⁰Arlon reçoit les condamnés de 6 mois à 3 ans de Marche-en-Famenne et les femmes de 6 mois à 3 ans de ce même arrondissement ; à partir de 1923, ²¹Arlon accueille l'ensemble des condamnés de Marche-en-Famenne et Neufchâteau pour autant que la peine encore à purger soit de plus de dix jours.

En province de Luxembourg, le système carcéral connaît une importante restructuration durant l'entre-deux-guerres. Par arrêté royal du 25 novembre 1926 prenant effet le 31 décembre 1926, les prisons de Marche-en-Famenne et de Neufchâteau se voient privées des postes de directeur, aumônier catholique, médecin, commis-comptable et surveillante. Tous les postes de surveillants, à l'exception d'un seul, sont également supprimés. La maison d'arrêt de Marche-en-Famenne devient une dépendance de la prison régionale de Liège tandis que celle de Neufchâteau dépend de la prison d'Arlon, devenue prison régionale. La prison d'Arlon se voit donc chargée de l'administration et de la gestion de la maison d'arrêt de Neufchâteau. Concrètement, les maisons d'arrêt de Marche-en-Famenne et Neufchâteau sont "exclusivement destinées à recevoir les prévenus de l'arrondissement pendant le temps où leur présence est jugée indispensable par le magistrat instructeur. Dans l'intervalle, ils sont transférés à la prison régionale et y séjournent jusqu'au moment où leur transfert à la maison d'arrêt est requis". "Chaque samedi et veille des grandes fêtes, tous les détenus de la maison d'arrêt sont transférés à la prison régionale, ce qui leur permet d'assister, s'ils le désirent, aux cérémonies de leur culte et donne, en outre, à l'unique surveillant un jour de repos". Les condamnés et les mineurs gardés préventivement ainsi que les passagers et vagabonds devront être écroués directement dans la prison régionale.

²²L'arrêté royal du 10 février 1931 élargit la durée des peines devant être purgées dans les établissements pénitentiaires de petite taille, appelés "maisons d'arrêt". Dorénavant, tous les condamnés à une peine de moins de 3 mois d'emprisonnement pourront y subir leur peine. ²³Les prisons de Marche-en-Famenne et Neufchâteau sont finalement fermées respectivement en 1933 et en 1935. ²⁴Durant la Seconde Guerre mondiale, la prison accueille une

circulaires, années 1905-1906, p. 370-371.

20 " Circulaire du 10 avril 1911 relative à la classification des condamnés ", dans Recueil des circulaires, année 1911, p. 27-28.

21 " Circulaire du 16 juin 1923 relative à la classification des arrondissements de Marche, Neufchâteau et Huy ", dans Recueil des circulaires, année 1923, p. 232-235.

22 " Circulaire ministérielle du 24 décembre 1926, fixant la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 25 novembre 1926, relatif à l'organisation des maisons d'arrêt de Dinant, de Furnes, de Huy, de Marche-en-Famenne et de Neufchâteau, au 31 décembre 1926 ", dans Recueil des circulaires, année 1926, p. 378-384.

23 " Arrêté royal du 10 février 1931 relatif à la modification de la destination et du personnel des prisons d'Audenaarde, Dinant, Furnes, Hasselt, Huy, Marche, Neufchâteau et Tongres " dans Recueil des circulaires, année 1931, p. 40-43.

24 " Circulaire du 29 juin 1933 relative à la suppression des prisons d'Audenaarde, de Furnes, de Huy et de Marche ", dans Recueil des circulaires, année 1933, p. 262 ; HORGE V., Inventaire des archives de la prison de Neufchâteau, Bruxelles, 2019 : les derniers détenus

section allemande. Les archives de cette section ne nous sont pas parvenues. Le départ des Allemands entraîne la libération des détenus politiques le 8 septembre 1944. En septembre, la ville d'Arlon crée, sur ordre des autorités supérieures, un centre d'internement pour inciviques et collaborateurs. La bataille des Ardennes force l'évacuation, le 22 décembre 1944, de la prison et du centre d'internement. Les détenus sont transférés à Namur (20-21 décembre) puis à Tournai (21-22 décembre). Le 9 mars 1945, les détenus sont de retour à la prison d'Arlon. Le 17 avril 1945, les internés dans le cadre de la répression de la collaboration sont transférés au centre d'internement compétent à Arlon. ²⁵Fin 1945, treize corps de personnes fusillées par les autorités allemandes sont exhumés de la cour de la prison. Les corps qui n'ont pas été rendus à leur famille reposent dans un carré d'honneur au cimetière d'Arlon.

À partir de 1975, le quartier des femmes est supprimé. ²⁶La prison accueille aujourd'hui tant des hommes condamnés que des hommes en détention préventive.

Enfin, depuis 2013, la province de Luxembourg compte à nouveau une prison à Marche-en-Famenne. Cette dernière a été construite dans le cadre d'un masterplan relatif à une infrastructure carcérale plus humaine afin de remédier aux problèmes de surpopulation des prisons en Belgique.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Évolution générale du système carcéral

La terminologie relative aux établissements pénitentiaires est assez complexe. Depuis l'époque française, les mêmes termes peuvent recouvrir des réalités différentes. Une étude transversale des principales lois et arrêtés en vigueur permet de mieux cerner cette terminologie.

Notre conception actuelle de la prison est un héritage de la Révolution française. Le Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) et le Code d'instruction criminelle du 16 novembre 1808, instaurent l'idée d'une peine proportionnelle au délit commis. C'est à partir de là que les peines d'emprisonnement se généralisent.

Code des délits et des peines (25 octobre 1795)

Le Code des délits et des peines de 1795 prévoit une séparation complète des prévenus et des condamnés. Le principe est de séparer les maisons destinées aux personnes détenues préventivement des prisons établies pour purger une

de la maison pour peines sont transférés à la prison de Namur le 30 juillet 1935, le mobilier et les denrées utilisables sont transférés en août à la prison d'Arlon.

25 Dès février 1946, les détenus ayant encouru une peine supérieure à vingt ans sont transférés dans la prison cellulaire la plus proche. Deux mois plus tard, la procédure d'internement est supprimée (PICRON D., Inventaire des archives du centre d'internement de Marche-en-Famenne, Bruxelles, 2017). AÉA, Archives de la Prison d'Arlon, n° 157, 1381 et 2235-2236 ; AÉ Namur, Archives de la Prison de Namur, n° 425, 456 et 470.

26 https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/plus_d_info_s/arlon, consulté le 17 avril 2024.

peine.

Les détentions préventives se font soit dans une "maison d'arrêt", soit dans une "maison de justice". Les "maisons d'arrêt" sont établies au siège de chaque arrondissement judiciaire et sont destinées aux personnes en détention préventive en exécution d'un mandat d'arrêt ; alors que les "maisons de justice" sont établies auprès des tribunaux criminels et sont destinées aux détenus contre lesquels a été émise une ordonnance de prise de corps. Quant aux condamnés ils sont groupés en différentes catégories en fonction de la nature des faits qui leur sont reprochés et sont rassemblés dans les "maisons de peine".

Code pénal (12 février 1810)

Le nouveau Code pénal du 12 février 1810 et l'arrêté du 20 octobre 1810 sur l'organisation des prisons réorganisent le système carcéral. Le terme *prison* comprend désormais cinq types de "maisons" : les maisons de police municipale, les maisons d'arrêt, les maisons de justice, les maisons de correction et les maisons de détention.²⁷ Les maisons de police municipale sont destinées à la réclusion des condamnés par voie de police municipale. Il n'existe qu'une maison de ce type par arrondissement de justice de paix. Ces maisons servent également de "dépôt de sûreté" pour les prévenus, les accusés ou les condamnés qui font l'objet d'un transfert vers une autre prison ou qui ne sont pas encore frappés d'un mandat d'arrêt.

Les "maisons d'arrêt" renferment les prévenus de délits relevant de la compétence des tribunaux de police correctionnels ou de la compétence des cours d'assises, mais qui n'ont pas encore reçu d'ordonnance de prise de corps. Les "maisons de justice" sont prévues pour la réclusion des accusés frappés d'une ordonnance de prise de corps. Chaque département a sa propre "maison de justice" et elle est distincte de la "maison d'arrêt", sauf si la taille du bâtiment permet d'attribuer une partie de l'édifice, physiquement séparée des autres quartiers, à la "maison de justice".²⁸ Les "maisons de correction" sont destinées aux condamnés par voie de police correctionnelle à moins d'un an d'emprisonnement ainsi qu'aux prisonniers pour dettes, aux individus à séquestrer par voie de police administrative et aux enfants à enfermer sur demande de leur famille.

Enfin, les "maisons de détention" ou "maisons centrales" sont prévues pour la réclusion des condamnés par les cours d'assises ainsi que les condamnés par voie de police correctionnelle à plus d'un an de détention. Il en existe deux sous l'Empire : à Gand et à Vilvorde.

Arrêté organique relatif aux prisons (4 novembre 1821)

L'arrêté organique du 4 novembre 1821 précise à nouveau la terminologie tout

27 La classification des prisons et des prisonniers au XIXe siècle est fixée par l'arrêté ministériel du 20 octobre 1810. " Arrêté du 20 octobre 1810 relatif à l'organisation des prisons ", dans Recueil des circulaires, années 1808-1810, Bruxelles, 1891, p. 199-200.

28 " Loi du 27 ventôse an VIII relatif à l'organisation des tribunaux ", dans Recueil des circulaires, instructions et autres actes émanés du ministère de la justice ou relatifs à ce département, années 1799-1802, Bruxelles, 1878, p. 77-78.

en maintenant le même classement général. L'innovation majeure de ce nouveau système est l'apparition de maisons spécifiques destinées aux détenus militaires, appelées "maisons prévôtales".²⁹ Les "maisons de peine" sont divisées en trois classes : les maisons de correction, les maisons de réclusion et de force et les maisons de détention militaire.

Les "maisons de correction" restent le lieu où sont emprisonnés les condamnés par voie de police correctionnelle, c'est-à-dire les condamnés à une peine de 4 à 6 mois de réclusion.

Les "maisons de réclusion et de force" peuvent être assimilées aux prisons centrales. Elles sont destinées aux criminels condamnés à la réclusion et aux travaux forcés, ainsi qu'aux militaires condamnés à une peine infamante et qui ne pourront être réhabilités.

Quant aux autres militaires condamnés, ils seront emprisonnés dans les "maisons de détention militaire".

Les "maisons d'arrêt", les "maisons de justice" et les "maisons prévôtales", peuvent être rassemblées en un seul et même bâtiment si elles se trouvent dans la même ville. Elles portent alors le nom de "maison de sûreté civile et militaire". Cependant, chacune de ces maisons doit être séparée physiquement des autres. Elles sont destinées, en plus des prévenus ou des personnes accusées de crimes ou de délits, aux prisonniers civils et militaires condamnés à un emprisonnement de maximum 6 mois, et aux militaires condamnés à une peine disciplinaire.

Enfin, les "maisons de dépôt", aussi appelées "maisons de police municipale", "maisons de passage" ou "maisons de sûreté", sont destinées à différentes catégories de détenus. Elles accueillent les condamnés par voie de police municipale, ceux condamnés à un emprisonnement de maximum un mois, mais également les personnes arrêtées pour dettes, frais de justice ou amende, les individus à séquestrer par voie de police administrative, les enfants à enfermer sur demande de leur famille, les vagabonds, les mendiants, etc..

³⁰. Dans les faits, les établissements existants ne sont pour la plupart pas en mesure de garantir de telles distinctions. Leur configuration ne permet pas souvent de séparer les détenus, les condamnés, les hommes, les femmes et les enfants.

Règlement général des maisons de sûreté et d'arrêt (6 novembre 1855)

La construction, dès 1844, d'un grand nombre d'établissements pénitentiaires amène le législateur à créer un règlement général applicable dans toutes les prisons. Ce règlement est approuvé par arrêté royal le 6 novembre 1855.³¹ Ce texte aborde tous les aspects de la vie carcérale : gestion de personnel, question de sécurité, classement, transfert et libération des prisonniers, discipline, etc. Bien qu'il se veuille généraliste, il n'exclut pas l'existence d'un règlement particulier à un établissement lorsque la situation l'exige.

29 " Arrêté royal du 4 novembre 1821 relatif aux prisons ", dans Recueil des circulaires, années 1814-1830, Bruxelles, 1850, p. 303-317.

30 Ces catégories de détenus ont parfois été incarcérées dans les maisons d'arrêt.

31 " Arrêté royal du 6 novembre 1855 relatif à l'approbation du règlement général des maisons de sûreté et d'arrêt ", in [Recueil des circulaires], années 1855-1857, Bruxelles, 1858, p. 177-218.

Concernant le classement des détenus, ce nouveau règlement reprend, presque tel quel, l'arrêté organique du 4 novembre 1821.

Structure des prisons au XIXe siècle

La structure des établissements pénitentiaires reste pratiquement inchangée pendant tout le XIXe siècle et respecte la répartition des arrêtés de 1810 et 1821. Il existe, à l'époque, trois catégories de prisons : les "maisons pénitentiaires" ou "prisons centrales", les "maisons d'arrêt" et les "maisons de sûreté civile et militaire".

Les "prisons centrales" sont des établissements pénitentiaires consacrés exclusivement aux condamnés. Chacune d'elles reçoit un profil précis de prisonniers. Par exemple, la prison de Gand est destinée, dans un premier temps, aux condamnés aux travaux forcés, celle de Vilvorde aux condamnés à la réclusion, celle d'Alost, aux militaires condamnés, etc. Les attributions de ces prisons ont été modifiées au fil du temps. De plus, leur nombre a évolué entre six et huit tout au long du XIXe siècle. La majorité d'entre eux a été supprimée entre 1891 et 1893. Seules deux prisons centrales subsistent au début du XXe siècle : Gand et Louvain.

Le terme "maison d'arrêt" reflète deux réalités différentes. La "maison d'arrêt" est le terme générique pour tout établissement pénitentiaire établi dans le chef-lieu de l'arrondissement judiciaire autre que le chef-lieu de la province. Dans cet établissement, peuvent fonctionner plusieurs "maisons" différentes. Chaque maison enferme une catégorie de détenus. ³²Les principales maisons sont la "maison d'arrêt", qui au sens strict veut dire "maison pour les détenus en détention préventive", la "maison de peine", pour les condamnés dont l'emprisonnement n'excède pas une certaine durée, ³³la "maison de dépôt", pour les passagers ³⁴et la "maison prévôtale", pour les militaires.

Les "maisons de sûreté civile et militaire" rassemblent en un seul et même endroit, les mêmes maisons que les maisons d'arrêt, avec en plus une "maison de justice" pour les détenus accusés de crimes et frappés d'une ordonnance de prise de corps. Ces "maisons de sûreté civile et militaire" sont établies au chef-lieu de la province, auprès de chaque cour d'assises.

Règlement général des prisons (30 septembre 1905)

En 1905, ³⁵un nouveau règlement est approuvé, annulant celui de 1855. ³⁶Ce

32 La classification des prisons et des prisonniers au XIXe siècle est fixée par " arrêté du 20 octobre 1810 relatif à l'organisation des prisons ", dans Recueil des circulaires, années 1808-1810, Bruxelles, 1891, p. 199-200.

33 La durée de la peine d'emprisonnement qui déterminait si le détenu était envoyé en maison de peine - prison secondaire - ou dans une prison centrale a fortement évolué au fil du temps. Par exemple, selon l'arrêté du 4 novembre 1821, si la peine était inférieure à 6 mois, le détenu était incarcéré en maison de peine. Si la peine était supérieure à ce délai, le détenu était envoyé dans une prison centrale.

34 PETITJEAN B., Inventaire des archives de la prison de Dinant, 1827-1995, Bruxelles, 2013 (Archives de l'État à Namur. Inventaires, 61), p. 9.

35 " Arrêté royal du 30 septembre 1905 instaurant le nouveau règlement général des prisons ", dans Recueil des circulaires, année 1905, Bruxelles, 1906, p. 114-196.

36 " Arrêté royal du 6 novembre 1855 relatif à l'approbation du règlement général des

nouveau règlement, accompagné de plusieurs arrêtés royaux et ministériels, réorganise le système carcéral. Les prisons sont dorénavant réparties en deux catégories : les prisons centrales et les prisons secondaires.

Les "prisons centrales" gardent les mêmes attributions qu'au XIXe siècle. Elles ne renferment que des hommes, condamnés à une peine d'emprisonnement dont la durée minimale est fixée par la loi. Les femmes condamnées, très peu nombreuses, purgent leur peine dans les prisons secondaires. Le nombre de prisons centrales fluctue pendant la première moitié du XXe siècle. De deux en 1907, il passe à sept en 1948. Chacune de ces prisons est destinée à une catégorie spécifique de condamnés.

Les "prisons secondaires" sont au nombre de 27 en 1907. Celles-ci, comme auparavant les maisons d'arrêt, peuvent se composer de plusieurs maisons. La "maison de peine" est destinée aux hommes condamnés correctionnellement, à une peine d'emprisonnement qui n'excède pas une certaine durée ³⁷et aux femmes condamnées de toutes catégories. La "maison d'arrêt" est établie près des tribunaux de première instance, et est destinée aux prévenus. Dans le cas où la prison se trouve au chef-lieu de la province, siège de la cour d'assises, elle possède également une "maison de justice" pour les accusés qui dépendent de la compétence de cette cour. De plus, il y a généralement une "maison de dépôt" dans ces établissements. Celle-ci renferme diverses catégories de détenus mis à la disposition des autorités judiciaires ou administratives (détenus provisoires, mendiants et vagabonds à destination des dépôts de mendicité ou des maisons de refuge, étrangers renvoyés du pays, etc.). Certaines prisons secondaires ne sont que des maisons d'arrêt. C'est le cas pour les prisons des arrondissements de Dinant, Huy, Marche-en-Famenne, Neufchâteau et Furnes. Quelques-unes sont supprimées en 1933. ³⁸Pendant ou après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs d'entre elles ouvriront à nouveau leurs portes pour répondre au manque de place d'accueil dû notamment à la répression de l'incivisme.

Loi de défense sociale (9 avril 1930)

Un nouveau type d'établissements pénitentiaires apparaît dans les années 1930 : les établissements de défense sociale. Ceux-ci sont destinés "aux anormaux, aux récidivistes et aux délinquants d'habitude". ³⁹La vocation de ces établissements n'est plus juste de punir, mais aussi de soigner. ⁴⁰En plus de

maisons de sûreté et d'arrêt", dans Recueil des circulaires, années 1855-1857, Bruxelles, 1858, p. 177-218.

37 Ce délai évolue au gré des textes légaux : théoriquement, 6 mois selon l'arrêté du 4 novembre 1821, 1 an à partir de 1853, 3 ans en 1906, 3 mois selon l'arrêté royal du 10 février 1931, etc. (PETITJEAN B., Inventaire des archives de la prison de Dinant..., p. 9).

38 " Circulaire ministérielle du 29 juin 1933 relative à la suppression des prisons d'Audenarde, Furnes, Huy et Marche ", dans Recueil des circulaires, année 1933, Bruxelles, 1938, p. 262.

39 Un délinquant d'habitude est quelqu'un qui tire de ses activités criminelles l'essentiel de ses ressources. Il s'oppose au délinquant occasionnel. Le droit criminel (2014), Délinquant d'habitude, http://ledroitcriminel.free.fr/dictionnaire/lettre_d/lettre_d_deg.htm, consulté le 9 mai 2014 ; " Loi du 9 avril 1930 de défense sociale à l'égard des anormaux et des délinquants d'habitude ", Moniteur belge, 11 mai 1930, n° 131, p. 2447-2454.

40 ROGGEN F., " L'évolution en droit pénal des mesures prises à l'égard des anormaux ", dans ROGGE J., REGOUT M. et LONGFILS F., Liber amicorum Jean-Luc Fagnart, Bruxelles, 2008, p. 784.

ces établissements, un plus grand encadrement des annexes psychiatriques⁴¹ des centres pénitentiaires est organisé ; ces annexes seront dorénavant suivies par une commission de contrôle.⁴²
Règlement général des établissements pénitentiaires (21 mai 1965)

En 1965, un nouveau règlement général est approuvé. Il concrétise l'évolution du système carcéral depuis l'approbation du précédent règlement en 1905. Ce nouveau règlement vise à mieux encadrer les détenus, à les aider à affermir leur sens moral, civique et familial afin qu'ils aient le sentiment de continuer à faire partie de la communauté sociale. Malgré la suppression dans les textes de loi des termes "maison d'arrêt" et "maison de peine", ceux-ci restent dans le langage courant. Les établissements pénitentiaires sont soit destinés aux prévenus - "maison d'arrêt" - soit destinés aux condamnés - "maison de peine" - soit aux deux. Il y a trois groupes d'établissements d'exécution des peines (maison de peine) : les "établissements ouverts", qui disposent de moyens de contraintes minimales, les "établissements semi-ouverts", dans lesquels les détenus sont hébergés en cellule pendant la nuit et sont mis au travail soit en milieu ouvert soit en atelier pendant la journée. Et, enfin, les "établissements fermés". Ceux-ci sont destinés à héberger, en régime de sécurité, les détenus qui ne peuvent être dirigés vers les établissements des deux autres groupes. Certains établissements reçoivent des détenus des deux sexes et doivent dans ce cas strictement séparer les différents quartiers.⁴³ En 2024, la Belgique compte 39 prisons dont 3 établissements en province de Luxembourg : les prisons d'Arlon et Marche-en-Famenne et le centre de détention de Saint-Hubert. L'organisation de ces établissements pénitentiaires est toujours basée sur le règlement de 1965, bien que celui-ci ait fait l'objet de nombreuses modifications. En théorie, les prisons se répartissent en "maison d'arrêt" et "maison de peine". Cependant, dans la pratique, et en raison de la surpopulation carcérale, la plupart des prisons hébergent aussi bien des condamnés que des prévenus. Il n'existe plus qu'un établissement de défense sociale à Paifve en province de Liège. Il a été inauguré en 1972.⁴⁴

Le cas d'Arlon

La dénomination de la prison d'Arlon a évolué avec le temps. Pendant une très courte période, la maison de sûreté (civile) d'Arlon et la maison prévôtale ont été séparées. À partir du 6 avril 1831, les deux sont regroupées sous la

41 Consulter à ce propos le règlement des annexes psychiatriques : " Arrêté royal du 10 mars 1923 relatif au règlement des annexes psychiatriques ", dans Recueil des circulaires, année 1923, Bruxelles, 1930, p. 56-62.

42 Les établissements de défense sociale, pour l'internement des anormaux, sont au nombre de 5 en 1932, et de 3 en 1936 : les hommes sont incarcérés à Tournai, Gand et Merksplas, les deux derniers sont supprimés en 1936, et les femmes à Mons et à Forest. Il y a deux établissements de défense sociale pour l'internement des récidivistes et délinquants d'habitudes : les hommes sont incarcérés à Merksplas et les femmes à Sint-Andries (Bruges) ; " Régime pénitentiaire ", dans Almanach royal officiel de Belgique, Bruxelles, [1932], p. 1150.

43 " Arrêté royal du 21 mai 1965 portant le règlement général des établissements pénitentiaires ", Moniteur belge, 25 mai 1965, n° 101, p. 6282-6298.

44 Service public fédéral Justice, Établissement de défense sociale de Paifve, http://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/, consulté le 29 avril 2024.

dénomination officielle de "Maison de sûreté civile et militaire d'Arlon".⁴⁵ En 1870 sont inaugurés les nouveaux bâtiments et la prison d'Arlon n'accueille désormais plus de détenus militaires : sa dénomination suit ce changement d'attribution et devient "Maison d'arrêt et de justice d'Arlon". Enfin, le Règlement général de 1905 lui donne définitivement le nom de "Prison d'Arlon".

Les différentes dénominations de la prison d'Arlon n'ont, globalement, pas changé le type de détenus incarcérés, toujours divisés entre les maisons d'arrêt, de peine, de dépôt et prévôtale.

Dans la "maison d'arrêt" sont détenus préventivement les prévenus relevant de la juridiction du Parquet d'Arlon, les prévenus de délits correctionnels, les inculpés placés sous mandat d'arrêt et appelés à comparaître devant le juge d'instruction, la chambre du conseil ou le tribunal correctionnel. Des personnes accusées de crimes peuvent aussi y être temporairement écrouées, en attendant la signification de l'ordonnance de prise de corps et leur transfert dans une autre prison.

En tant que "maison de peine", la prison d'Arlon reçoit principalement les individus mis à la disposition des autorités administratives et judiciaires, condamnés par le tribunal correctionnel de l'arrondissement ou par les tribunaux de simple police, à subir une peine d'emprisonnement, pourvu que celle-ci n'excède pas une certaine durée (voir annexes). Dans le cas d'Arlon, le nom de la maison de peine a évolué dans le temps. Jusqu'en 1860, la maison de peine s'appelait maison de détention. Ensuite et jusqu'en 1870, elle s'est appelée maison de correction. Ce n'est qu'à partir de 1870, qu'elle porte le nom de maison de peine.

Les personnes accusées de crimes et pour lesquelles une ordonnance de prise de corps a été délivrée sont incarcérées dans la "maison de justice". Il existe une "maison de justice" dans toutes les villes dans lesquelles siège une cour d'assises. Les détenus en attente d'une ordonnance de prise de corps sont temporairement écroués à la "maison d'arrêt".

Dans la "maison de dépôt", "maison de sûreté" ou "maison de passage", séjournent différents types de détenus : mendiants et vagabonds, étrangers, détenus provisoires sous mandat d'amener ou en attente de transfert, etc.

En tant que prison d'une certaine importance, la prison d'Arlon a également, selon les périodes, accueilli des détenus du ressort des arrondissements de Marche-en-Famenne et de Neufchâteau.

ORGANISATION

Les principaux textes légaux sur lesquels repose l'organisation du système carcéral belge sont le Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, le Code d'instruction criminelle du 16 novembre 1808, l'arrêté ministériel du 20 octobre 1810 sur l'organisation des prisons, l'arrêté organique sur les prisons du 4 novembre 1821, l'arrêté royal du 6 novembre 1855 portant le règlement général pour les maisons de sûreté et d'arrêt, la loi du 4 mars 1870 instaurant

45 " Arrêté du régent du 6 avril 1831 réunissant les maisons prévôtales de Liège et Arlon aux maisons de sûreté civile de ces mêmes localités ", dans Recueil des circulaires, années 1830-1835, p. 76-77.

le régime cellulaire, le règlement général des prisons signifié par l'arrêté royal du 30 septembre 1905, et l'arrêté royal du 21 mai 1965 portant le règlement général des établissements pénitentiaires.

Régime carcéral

Le régime carcéral a, depuis la fin du XVIII^e siècle, fortement évolué. Du régime communautaire en place à l'époque française, c'est le régime cellulaire qui, sous l'influence d'Édouard Ducpétiaux, inspecteur général des prisons, s'est progressivement imposé.

Les prisonniers, hommes, femmes et enfants, sans distinction, soumis au régime communautaire, mangeaient dans des zones communes, travaillaient dans des ateliers et dormaient dans de grands dortoirs. Ducpétiaux était persuadé que ce type de régime favorisait "la corruption mutuelle des détenus et augmentaient les possibilités de complicité, une fois ceux-ci libérés ".⁴⁶ Il s'évertue donc, dans un premier temps, à séparer les différentes catégories de détenus comme le prévoyait la loi. Dans un second temps, il tente de convaincre ses pairs de l'importance d'instaurer le régime cellulaire. Ce régime, "conçu sur le modèle religieux de la cellule monacale, où l'isolement et le repentir doivent aboutir à la "rédemption" du coupable"⁴⁷ est officiellement instauré par la loi du 4 mars 1870 même si dans les faits, les premières prisons cellulaires sont construites dès 1844.⁴⁸ Entre 1844 et 1895, la Belgique s'est dotée de 27 nouveaux établissements pénitentiaires construits sur ce modèle. Les conditions d'emprisonnement ont été précisément exposées dans le règlement général des prisons de 1905.⁴⁹ Ce système est cependant remis en cause. L'isolement permanent des détenus augmenterait "les cas de dépression et d'aliénation mentale, voire les suicides ; il négligerait par ailleurs le capital travail que représentent les détenus, et rendrait la réadaptation à la

46 FALLY N., Pour une histoire des prisons en Belgique..., p. 151 ; ROTTHIER I., De gevangenisgids. Archiefgids betreffende de archieven van de Vlaamse penitentiaire inrichtingen, Bruxelles, 2001 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Miscellanea Archivistica Studia, 142), p. 38.

47 DUPONT-BOUCHAT M.-S., " Ducpétiaux ou le rêve cellulaire ", dans *Déviance et Société*, t. 12, n° 1, Genève, 1988, p. 4.

48 La première prison cellulaire est construite à Tongres en 1844 (Idem, p. 12).

49 La partie du règlement général des prisons de 1905 consacré à la discipline s'étend de l'article 206 à l'article 277. Art. 209. Les détenus soumis au régime cellulaire ne peuvent ni se voir ni communiquer entre eux, sauf l'exception posée à l'article 238 du présent règlement. Leur passage d'un local dans un autre doit avoir lieu de manière qu'il ne puisse s'établir entre eux des rapports d'aucune espèce. Le directeur de la prison a recours, à cet effet, à tels moyens qu'il juge convenables et veille notamment à ce qu'au dehors des cellules ils portent le capuchon destiné à les empêcher de se reconnaître. Ce capuchon ne peut être relevé que lorsque les détenus ont atteint les préaux, les stalles de la chapelle et de l'école et les autres lieux où ils sont soustraits aux regards de leurs compagnons de captivité. Le port du capuchon est obligatoire pour tous les condamnés. Il est facultatif pour les autres détenus, mais l'attention de ceux-ci est appelée sur l'intérêt qu'ils ont à ce que leurs traits soient dissimulés à leurs codétenus. Pour se rendre aux préaux, à la chapelle, à l'école, etc., les détenus marchent au pas accéléré et se suivent à quelques pas de distance. Il leur est défendu de se retourner ; " Arrêté royal du 30 septembre 1905 instaurant le nouveau règlement général des prisons ", dans *Recueil des circulaires*, année 1905, Bruxelles, 1906, p. 114-196.

vie sociale encore plus ardue pour les condamnés libérés".⁵⁰ Au début du XXe siècle, de nombreuses initiatives sont prises pour placer le détenu au cœur des discussions. Même si le régime cellulaire s'adoucit, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que sont créés en plus des établissements pénitentiaires fermés, des établissements ouverts et semi-ouverts avec des régimes moins stricts et plus adaptés, ou l'accent est mis sur le travail et la réintroduction progressive du régime communautaire afin d'acclimater l'ex-prisonnier à la vie en société.⁵¹ Actuellement, la prison d'Arlon fonctionne sous le régime fermé et cellulaire : le détenu prend ainsi ses repas en cellule, avec une exception pour les détenus mis au travail et bénéficiant d'un régime spécial en soirée.

Commission administrative

L'arrêté organique sur les prisons du 4 novembre 1821 institue pour chaque prison une commission administrative aussi appelée collège des régents.⁵² Cet organe, placé sous la direction du ministre de la Justice, a pour rôle la surveillance et l'administration des prisons. La commission, dont le règlement est modifié par l'arrêté royal du 11 novembre 1865,⁵³ se compose de 3, 6 ou 9 membres, permanents ou non. Les membres permanents sont le gouverneur de la province jusqu'en 1865, le bourgmestre et le procureur du Roi, ainsi que l'auditeur dans les villes où siège un conseil de guerre. Outre les membres permanents, les commissions comptent un certain nombre de membres amovibles. Ceux-ci sont élus pour 6 ans et sont renouvelés par tiers tous les 2 ans, d'après leur rang d'ancienneté. Parmi ces membres sont nommés un président et un vice-président. Il est également adjoint à la commission un secrétaire. Celui-ci est le seul à être rémunéré pour ses services. Les commissions administratives disposent de larges compétences en matière d'inspection et de surveillance. Elles se prononcent sur les demandes de grâce, de réduction de peine et de libération conditionnelle introduites par les détenus, ainsi que sur le recrutement et les salaires du personnel. Elles sont consultées sur les travaux à exécuter au bâtiment et s'occupent de la gestion matérielle et financière de la prison (administration des budgets, des achats et ventes de marchandises, surveillance des ateliers et magasins, des tarifs de la cantine). Elles exercent une surveillance sur le travail pénitentiaire et prononcent des sanctions à l'égard des détenus. Cependant, elles perdent progressivement leur influence au cours du XXe siècle au profit des directeurs de prison.⁵⁴ Les commissions administratives sont supprimées par l'arrêté royal

50 FALLY N., Pour une histoire des prisons en Belgique..., p. 153.

51 ROTTHIER I., De gevangenisgids. Archiefgids..., p. 38.

52 En application de l'arrêté royal du 22 juin 1837, le nom " collège des régents " disparaît au profit de " commission administrative " ; " Arrêté royal du 22 juin 1837 relatif aux prisons secondaires et aux commissions administratives ", dans Recueil des circulaires, années 1836-1841, p. 131 ; " Arrêté royal du 4 novembre 1821, relatif aux prisons ", dans Recueil des circulaires, années 1814-1830, p. 303-317.

53 " Arrêté royal du 11 novembre 1865 concernant le règlement des commissions administratives ", dans Recueil des circulaires, années 1864-1866, p. 324-326.

54 HONNORÉ L., Inventaire des archives de la prison de Charleroi (1805-1991), Bruxelles, 2011 (Archives de l'État à Mons, Inventaires, 100), p. 11.

du 4 avril 2003, et remplacées par les commissions de surveillance.⁵⁵
Personnel des prisons

Les informations relatives au personnel des prisons sont assez lacunaires jusque dans les années 1840 avec l'apparition des premières maisons d'arrêt cellulaires. Avant cette période, il n'est fait mention dans les textes de loi que des postes de gardiens et geôliers sans précision de leur nombre ou de leurs attributions.

Sous l'impulsion d'Édouard Ducpétiaux, le fonctionnement des établissements pénitentiaires est rationalisé. En 1855, un règlement général pour les maisons de sûreté et d'arrêt qui définit clairement les postes à pourvoir, est approuvé.

⁵⁶Le nombre de postes est proportionnel aux besoins du service. Les établissements sont dirigés soit par un directeur, ce qui est le cas pour Arlon à partir de 1855, ⁵⁷soit par un gardien en chef. Ceux-ci ont, sous leurs ordres, un ou plusieurs surveillants et surveillantes, un aumônier et un médecin. De plus, en fonction de la taille de l'établissement, un ou plusieurs commis chargés de la tenue des écritures, des instituteurs, des commissaires, ainsi que tous les employés jugés nécessaires peuvent compléter l'équipe. Arlon étant un établissement de la 4^e classe, elle ne fonctionne qu'avec la première catégorie des employés. ⁵⁸Depuis la création, par arrêté royal du 14 février 1865, du service de la comptabilité, les prisons ont également au moins un comptable.

⁵⁹Le nouveau règlement des établissements pénitentiaires de 1905 prévoit la création d'autres emplois en fonction des besoins de l'établissement. Il s'agit d'adjoints de tous ordres : au directeur, à l'aumônier, au médecin, etc. ; de pharmaciens, de magasiniers, de commis aux écritures, de chef surveillant, de surveillants des travaux ; ainsi que des postes plus accessoires tels que servants au culte, organistes, barbiers, etc. Une des originalités de ce nouveau règlement est l'ouverture du poste d'aumônier à d'autres cultes, que le culte catholique. Dorénavant, il existe au sein des prisons un ministre du culte pour chaque culte représenté dans la prison.

Le 4 juillet 1947, le régent fixe le cadre organique et les barèmes du personnel du ministère de la Justice. ⁶⁰Pour les prisons, les emplois sont répartis en différentes catégories : la surveillance des détenus, comptabilité, greffe, maintenance des bâtiments, soins de santé des détenus, la dernière catégorie, "traitement", concerne l'enseignement, la santé mentale des détenus et la

55 " Arrêté royal du 4 avril 2003 modifiant l'arrêté royal du 21 mai 1965 portant règlement général des établissements pénitentiaires ", Moniteur belge, 16 mai 2003, n° 181, p. 26981-26986.

56 " Arrêté royal du 6 novembre 1855 relatif à l'approbation du règlement général des maisons de sûreté et d'arrêt ", dans Recueil des circulaires, années 1855-1857, p. 177-218.

57 " Arrêté du ministre de la Justice portant qu'à l'avenir le préposé en chef de la maison de sûreté d'Arlon prendra le titre de directeur ", dans Recueil des circulaires, années 1855-1857, p. 159.

58 " Arrêté royal du 25 juin 1896 relatif au personnel des prisons ", dans Recueil des circulaires, années 1895-1896, p. 432-434.

59 " Arrêté ministériel du 14 février 1865 établissant un règlement spécial sur la comptabilité des matières, des deniers et du mobilier, pour l'administration des prisons ", dans Recueil des circulaires, années 1864-1866, p. 159.

60 " Arrêté du régent du 4 juillet 1947 portant fixation du cadre organique et des barèmes du personnel du ministère de la Justice ", Moniteur belge, 12 juillet 1947, n° 193, p. 6720-6734.

religion.

Le service du greffe de la prison gère les formalités d'écrou, le suivi de la situation pénale et administrative des détenus, enregistre et contrôle tous les mouvements d'entrée et de sortie des prisonniers.

Travail des détenus

Le travail pénitentiaire, depuis la loi du 30 avril 1931, est organisé par la régie du travail pénitentiaire en vue de répondre au besoin de la prison elle-même. Une partie des détenus est occupée aux travaux domestiques (cuisine, entretien, buanderie, bibliothèque) et industriels dans les ateliers de la régie.⁶¹

ARCHIVES

ACQUISITION

Un premier versement des archives par la prison d'Arlon est effectué le 30 novembre 1960 (521/1960/0075/A). La sélection, par l'archiviste de l'État, est réalisée sur la base d'un "état de proposition d'envoi au pilon d'archives hors d'usage". On y trouve des archives des prisons d'Arlon de 1830 à 1955 (115 registres, 5 cahiers et 8 liasses), de Marche-en-Famenne de 1850 à 1946 (76 registres, dont un fragment) et de Neufchâteau de 1870 à 1935 (18 articles). Les archives de la prison d'Arlon versées en 1960 sont intégrées dans le présent inventaire.

Par manque de place aux Archives de l'État à Arlon, l'archiviste général du Royaume fait transférer des archives aux Archives de l'État à Saint-Hubert le 20 juin 1974 (521/1974/0006_3/B). Leur retour à Arlon s'opère après l'ouverture du dépôt du parc des Expositions en 1980. Le 14 janvier 1991, le ministère de la Santé publique transfère un registre d'écrou des prisons belges et allemandes (521/1991/0001_2/A) dans un lot plus large d'archives provenant des anciens tribunaux des dommages de guerre consécutifs à la Première Guerre mondiale. Ce document est repris au n° 2180 de cet inventaire.

Dans leur rapport d'inspection du 1er août 2007, Nguyen Van Duc et Vincent Pirlot indiquent qu'aucune destruction n'a eu lieu selon le greffier ; les documents sont dispersés dans huit locaux ; les archives courantes et intermédiaires sont correctement classées, identifiées et conservées dans des boîtes adéquates, ce qui n'est pas le cas des archives historiques qui sont emballées dans du papier kraft et présentent des moisissures (dont 3 mètres de dossiers d'écrou en état de décomposition et irrécupérables). Enfin, diverses recommandations et propositions sont faites : priorité est donnée aux archives anciennes, présentant des conditions et un état matériel à risque. Le sauvetage des registres d'écrou aura la priorité absolue : "La directrice a marqué son accord de principe pour confier le travail de nettoyage et de désinfection des archives à un, voire deux ou trois détenus. Elle demande néanmoins que la supervision de ce travail soit placée sous la responsabilité des Archives de

61 " Loi du 30 avril 1931 relative à l'organisation autonome de la régie du travail pénitentiaire ", dans Recueil des circulaires, année 1931, p. 148.

l'État". Enfin est décidé le versement des dossiers d'écrou, de registres sans utilité administrative et d'une sélection de publications administratives.

Ces tâches seront effectuées en 2007 et 2008. Une décontamination des 439 registres attaqués par les moisissures est effectuée. Puis le traitement des registres et dossiers (débrochage des registres, nettoyage et conditionnement des archives) est effectué par des détenus au sein de l'atelier de reliure de la prison. Ces archives sont entrées aux Archives de l'État le 30 octobre 2008 (521/2008/0003/A) et le 7 octobre 2009 (521/2009/0019/A).

Quelques documents, enfin, ont été versés le 12 juin 2013 (521/2013/0014/A), le 25 avril 2014 (521/2014/0006/A), le 11 août 2014 (521/2014/0031/A) et le 20 juin 2023 (521/2023/0037/A). Il s'agissait principalement de registres d'ordre de service, de plans du bâtiment et de dossiers d'écrou.

Contenu et structure

CONTENU

L'univers carcéral fascine les chercheurs. Ces établissements dont l'organisation a beaucoup évolué en deux siècles d'existence offrent de précieuses informations sur l'histoire de la criminalité en Belgique. Les activités de la prison peuvent être étudiées à travers les archives de la direction. Ces documents renseignent le chercheur sur les activités et le fonctionnement de l'institution. Il s'agit essentiellement de registres de correspondance (n° 6-86), de pièces de correspondances (n° 87-132) et de rapports et comptes rendus divers (n° 133-156). À ces archives du directeur s'adjoignent divers documents concernant la gestion matérielle (n° 158-161) et du personnel (n° 162-233), avec notamment des registres matricules et un dossier sur les relations avec le groupe de pilotage central "drogue" et les documents du service de la comptabilité concernant le travail des détenus (n° 234-239).

Divers documents du greffe permettent ensuite l'étude statistique de la population carcérale avec les registres de la population carcérale masculine civile, féminine et militaire (n° 244-277, 324, 329-333). Nous sont également parvenus des registres indicateurs et journaux d'entrées et de sorties des détenus (n° 278-308, 325-328) à compléter par les listes nominatives des entrants et sortants (n° 309-318) et des registres des actes d'appel et de cassation (n° 319-323).

Si on s'intéresse à certains détenus en particulier et à leur détention, il faut dépouiller les documents d'écrou. Le lecteur peut d'abord consulter les registres d'écrou des différentes maisons qui composent la prison. Ces registres sont des répertoires qui donnent au chercheur de nombreuses informations : la date d'entrée du détenu, la date de sa sortie, les raisons de son incarcération, le cas échéant le jugement, le nom du tribunal, les dates de procès, etc. Ces informations permettent de retrouver le dossier de la personne recherchée (voir ci-dessous).

Les principales maisons sont : la "maison d'arrêt" (1830-1973, n° 402-426), la "maison de dépôt", de "sûreté" et de "passage" (1857-1973, n° 441-455), et la "maison de peine" (1832-1982, n° 456-493) et enfin, d'une "maison prévôtale" (1832-1868, n° 434-440). On note également la présence de quelques feuillets concernant une "maison de justice" (1831-1969, n° 429-433). Dans certains cas, les registres d'écrou possèdent un répertoire alphabétique à la fin du volume et, surtout, un répertoire alphabétique portant sur le XXe siècle (n° 339-398). On notera également la présence de pièces portant spécifiquement sur la période de guerre et les sections allemandes gérées par l'occupant (n° 2180-2185).

Les dossiers d'écrou (n° 494-2163, 2401-2497) peuvent compléter les informations contenues dans les registres d'écrou. Ces dossiers se composent de pièces administratives relatives aux détenus. Il s'agit essentiellement de mandats d'arrêt, d'extraits de jugement, d'ordres d'écrou, de photos du prisonnier, etc. Dans des cas plus rares, certains documents personnels ont été

conservés tels que des lettres, des photos, des pièces d'identité, etc. Les dossiers d'écrou sont classés en fonction de la date de sortie du détenu. Cette date peut être trouvée dans les registres d'écrou des différentes maisons. En outre, on conserve des documents relatifs au service médical (n° 2186-2202), à la conférence du personnel (n° 2203-2211), aux services psychosociaux et services sociaux extérieurs à la prison (n° 2212-2226) et à l'école de la prison (n° 2227-2234). Le fonds se termine sur les registres d'écrou de la "prison prévôtale", active à Arlon de 1944 à 1945 (n° 2235-2236).

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Lors de la réalisation de l'inventaire, les documents ont été soumis à un tri conformément au tableau de tri en application dans les prisons, à savoir : DROSSENS P., *Archief van de buitendiensten van het directoraat-generaal penitentiaire inrichtingen. Archiefselectielijst* (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Tableaux de gestion et tableaux de tri, 32), Bruxelles, 2008.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Ce fonds n'est pas clos.

MODE DE CLASSEMENT

Notre cadre de classement se base en grande partie sur le cadre de classement proposé par Paul Drossens en 2008, ainsi que sur le classement fonctionnel des archives de prisons d'Isabelle Rotthier.⁶² Les différences majeures résident dans l'organisation des documents du service du greffe dans le but de simplifier la recherche du lecteur.

Les documents produits par le greffe sont répartis en deux catégories : les généralités (notamment les registres illustrant les mouvements des détenus) et les documents qui concernent la procédure d'écrou.

La procédure d'écrou est subdivisée en deux points. Le premier, "répertoire d'entrée", rassemble tous les registres reprenant les détenus nominativement. Le second point, "données individuelles", rassemble la série des dossiers et pièces d'écrou.

Voici le cadre de classement de la prison d'Arlon :

- I. Commission administrative
- II. Établissement pénitentiaire
 - A. Direction
 - 1. Gestion administrative et juridique
 - 2. Gestion matérielle
 - 3. Gestion financière

62 DROSSENS P., *Archiefselectielijst...* ; ROTTHIER I., *De gevangenisgids. Archiefgids...*

-
- 3. Gestion du personnel
 - B. Service de la comptabilité
 - 1. Deniers
 - 2. Travail pénitentiaire
 - C. Assistant pénitentiaire
 - D. Greffe
 - 1. Généralités
 - a. Hommes
 - b. Femmes
 - c. Militaires
 - 2. Écrou
 - a. Registres d'écrou
 - b. Dossiers d'écrou
 - 3. Comptabilité morale
 - 4. Périodes de guerre
 - E. Service Médical
 - F. Conférence du personnel
 - G. Service psychosocial
 - H. École de la prison
 - III. Prison prévôtale

Les archives du Centre d'internement d'Arlon font l'objet d'un inventaire distinct.

Description des séries et des éléments

I. COMMISSION ADMINISTRATIVE

- | | | |
|---|--|-----------|
| 1 | 1 - 4 <i>PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. 1830-1924.</i>
22 décembre 1830 - 8 décembre 1832. | 1 volume |
| 2 | 1er février 1833 - 16 novembre 1842. | 1 pièce |
| 3 | 20 décembre 1842 - 2 mars 1876. | 1 volume |
| 4 | 23 mars 1876 - 24 décembre 1924. | 1 volume |
| 5 | Rapport annuel sur l'application de la loi sur la libération conditionnelle pour l'année 1957 et correspondance. 1958. | 1 chemise |

II. ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

A. DIRECTION

1. GESTION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

- 6 Correspondance sortante résumée. 27 décembre 1830 - 22 décembre 1832. 1 cahier
- 7 - 13 REGISTRES DE LA CORRESPONDANCE ENTRANTE ET SORTANTE. 1833-1918.*
- 7 1er janvier 1833 - 6 août 1839. 1 volume
- 8 14 août 1839 - 1er janvier 1862. 1 volume
- 9 1er janvier 1862 - 31 août 1873. 1 volume
- 10 1er septembre 1873 - 26 décembre 1882. 1 volume
- 11 7 janvier 1882 - 7 janvier 1892. 1 volume
- 12 3 août 1892 - 12 juillet 1903. 1 volume
- 13 13 juillet 1903 - 31 décembre 1918. 1 volume
- 14 - 57 REGISTRES-INDICATEURS DES PIÈCES ENTRANTES. 1922-2012.*
- 14 30 janvier 1922 - 26 juillet 1923. 1 volume
- 15 27 juillet 1923 - 19 avril 1926. 1 volume
- 16 20 avril 1926 - 3 mai 1929. 1 volume
- 17 3 mai 1929 - 18 janvier 1932. 1 volume

18	18 janvier 1932 - 20 mars 1935.	1 volume
19	20 mars 1935 - 25 février 1938.	1 volume
20	28 février 1938 - 23 mai 1945.	1 volume
21	18 mai 1945 - 23 mai 1946.	1 volume
22	23 mai 1946 - 3 septembre 1947.	1 volume
23	3 septembre 1947 - 8 décembre 1948.	1 volume
24	9 décembre 1948 - 20 août 1950.	1 volume
25	20 août 1950 - 31 décembre 1952.	1 volume
26	1er janvier 1953 - 10 février 1955.	1 volume
27	10 février 1955 - 31 décembre 1955.	1 volume
28	1er janvier 1956 - 4 novembre 1957.	1 volume
29	5 novembre 1957 - 20 octobre 1959.	1 volume
30	20 octobre 1959 - 26 avril 1962.	1 volume
31	27 avril 1962 - 1er septembre 1964.	1 volume
32	1er septembre 1964 - 12 août 1966.	1 volume
33	12 août 1966 - 14 janvier 1969.	1 volume

34	15 janvier 1969 - 6 février 1971.	1 volume
35	6 février 1971 - 16 janvier 1973.	1 volume
36	16 janvier 1973 - 25 septembre 1974.	1 volume
37	24 septembre 1974 - 27 juin 1975.	1 volume
38	28 juin 1978 - 27 novembre 1980.	1 volume
39	28 novembre 1980 - 24 août 1982.	1 volume
40	24 août 1982 - 29 février 1984.	1 volume
41	29 février 1984 - 28 mai 1985.	1 volume
42	28 mai 1985 - 30 septembre 1986.	1 volume
43	2 octobre 1986 - 6 juillet 1987.	1 volume
44	6 juillet 1987 - 23 février 1989.	1 volume
45	24 février 1989 - 13 novembre 1990.	1 volume
46	13 novembre 1990 - 31 décembre 1992.	1 volume
47	4 janvier 1993 - 20 janvier 1995.	1 volume
48	20 janvier 1995 - 5 août 1996.	1 volume
49	5 août 1996 - 21 octobre 1997.	1 volume
50	3 novembre 1997 - 27 mars 1999.	

		1 volume
51	29 mars 1999 - 21 septembre 2000.	1 volume
52	21 septembre 2000 - 1er février 2002.	1 volume
53	1er février 2002 - 23 mai 2003.	1 volume
54	26 mai 2003 - 20 décembre 2004.	1 volume
55	20 décembre 2004 - 16 novembre 2005.	1 volume
56	16 novembre 2005 - 25 mai 2007.	1 volume
57	4 novembre 2010 - 17 juillet 2012.	1 volume
	<i>58 - 85 REGISTRES-INDICATEURS DES PIÈCES SORTANTES. 1922-2006.</i>	
58	1er janvier 1922 - 21 novembre 1925.	1 volume
59	21 novembre 1925 - 15 mai 1931.	1 volume
60	15 mai 1931 - 4 novembre 1938.	1 volume
61	4 novembre 1938 - 19 juin 1945.	1 volume
62	19 juin 1945 - 3 mai 1947.	1 volume
63	3 mai 1947 - 23 février 1949.	1 volume
64	23 février 1959 - 5 octobre 1951.	1 volume
65	5 octobre 1951 - 2 décembre 1954.	

1 volume

66 2 décembre 1954 - 27 mai 1957.

1 volume

67 27 mai 1957 - 26 octobre 1959.

1 volume

68 26 octobre 1959 - 11 avril 1962.

1 volume

69 12 avril 1962 - 14 octobre 1964.

1 volume

70 14 octobre 1964 - 17 octobre 1966.

1 volume

71 16 octobre 1966 - 13 mars 1969.

1 volume

72 13 mars 1969 - 17 juin 1971.

1 volume

73 18 juin 1971 - 1er octobre 1973.

1 volume

74 2 octobre 1973 - 8 mai 1976.

1 volume

75 5 juillet 1979 - 2 juin 1982.

1 volume

76 2 juin 1982 - 10 octobre 1983.

1 volume

77 11 octobre 1984 - 25 septembre 1986.

1 volume

78 25 septembre 1986 - 10 mai 1989.

1 volume

79 11 mai 1989 - 29 décembre 1992.

1 volume

80 1er janvier 1993 - 9 juillet 1996.

1 volume

81 9 juillet 1996 - 14 juin 1999.

1 volume

82	14 juin 1999 - 25 février 2002.	1 volume
83	25 février 2002 - 10 janvier 2005.	1 volume
84	12 novembre 2004 - 4 novembre 2005.	1 volume
85	4 novembre 2005 - 5 avril 2006.	1 volume
86	Registre de la correspondance particulière. 25 octobre 1932, 28 mai 1945 - 10 novembre 1948, 1958-1964.	1 cahier
87	<i>87 - 132 PIÈCES DE CORRESPONDANCE ENVOYÉE ET REÇUE PAR LE DIRECTEUR. 1864, 1877, 1967-2012.</i> 7 mars 1864.	1 pièce
88	1877.	1 chemise
89	1967-1968.	1 chemise
90	1968-1969.	1 chemise
91	1969-1970.	1 chemise
92	1970.	1 chemise
93	1971-1972.	1 chemise
94	1972.	1 chemise
95	1973.	1 liasse
96	1974.	

		1 liasse
97	1975.	1 chemise
98	1976-1977.	1 chemise
99	1978.	1 chemise
100	1979.	1 chemise
101	1980.	1 liasse
102	1981.	1 chemise
103	1982.	1 chemise
104	1983.	1 chemise
105	1984.	1 chemise
106	1986.	1 chemise
107	1987.	1 chemise
108	1988.	1 chemise
109	1989.	1 liasse
110	1990.	1 liasse
111	1991.	1 chemise
112	1992.	1 chemise

113	1993.	1 chemise
114	1994.	1 chemise
115	1995.	1 chemise
116	1996.	1 liasse
117	1997.	1 liasse
118	1998.	1 liasse
119	1999.	1 liasse
120	2000.	1 liasse
121	2001.	1 liasse
122	2002.	1 chemise
123	2003.	1 chemise
124	2004.	1 chemise
125	2005.	1 chemise
126	2006.	1 chemise
127	2007.	1 chemise
128	2008.	1 chemise

129	2009.	1 chemise
130	2010.	1 chemise
131	2011.	1 chemise
132	2012.	1 chemise
133	Journal du directeur. 1915.	1 cahier
	<i>134 - 153 RAPPORTS ET COMPTES RENDUS MENSUELS RELATIFS À LA SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT. 1900-1904, 1939-1953.</i>	
134	1900.	1 chemise
135	1901.	1 chemise
136	1902.	1 chemise
137	1903.	1 chemise
138	1904.	1 chemise
139	1939.	1 chemise
140	1940.	1 chemise
141	1941.	1 chemise
142	1942.	1 chemise
143	1943.	1 chemise

144	1944.	1 chemise
145	1945.	1 chemise
146	1946.	1 chemise
147	1947.	1 chemise
148	1948.	1 chemise
149	1949.	1 chemise
150	1950.	1 chemise
151	1951.	1 chemise
152	1952.	1 chemise
153	1953.	1 chemise
	<i>154 - 156 COMPTES ANNUELS DE LA STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE. 1931-1950, 1952-1958.</i>	
154	1931-1939.	1 liasse
155	1940-1949.	1 liasse
156	1950, 1952-1958.	1 liasse
157	Dossier relatif à l'évacuation de la prison et du centre d'internement d'Arlon vers la prison de Tournai et l'hôpital de Tournai. Décembre 1944 - avril 1945.	1 chemise

-
- 158 2. GESTION MATÉRIELLE
Plan de la prison d'Arlon. [ca 1870].
Non consultable 1 pièce
- 159 Dossier de demande d'effets pour détenus. 1894. 1 chemise
- 160 Procès-verbaux de récolement du mobilier et annexes. 1950-1965. 1 volume
- 161 Plans portant sur la situation et les transformations à apporter aux bâtiments de la prison d'Arlon. [1980-1985]. 1 liasse
3. GESTION DU PERSONNEL
- 162 *162 - 167 REGISTRES MATRICULES DU PERSONNEL. 1838-1936.*
1838-1859. 1 volume
- 163 1860-1870. 1 volume
- 164 1870-1881. 1 volume
- 166 1880-1925. 1 volume
- 165 1881-1921. 1 volume
- 167 1923-1936. 1 volume
- 168 - 180 DOSSIERS INDIVIDUELS DU PERSONNEL DE LA PRISON, VERSEMENTS 2013-2014. 1932-1981.*
- 170 168 - 174 Premiers surveillants et surveillants principaux. 1932-1977.
O. F., 1932-1968. 1 chemise
- 169 J. D., 1944-1975. 1 liasse

168	G. B., 1946-1977.	1 liasse
174	É. W., 1947-1970.	1 chemise
173	R. W., 1947-1972.	1 liasse
172	O. R., 1947-1977.	1 liasse
171	É. H., 1961-1972.	1 chemise
175	Surveillants temporaires. 1944-1946 (1960).	1 chemise
176	Surveillante religieuse. 1957-1958.	1 chemise
177	Chantres organistes. 1870-1926.	1 chemise
178	Desservants de cultes autres que catholique. 1878-1923.	1 chemise
179	Desservants du culte catholique. 1874-1942.	1 chemise
180	Surveillant définitif. 1977-1981.	1 chemise
	<i>2241 - 2400 DOSSIERS INDIVIDUELS DU PERSONNEL DE LA PRISON, VERSEMENT 2023. 1943-2009.</i>	
2258	Jean Frédéric, surveillant temporaire. 1921-1949.	1 chemise
2246	Simon Picard, surveillant temporaire. 1943-1946.	1 chemise
2278	Georges-Victor Bertrand, surveillant temporaire. 1944.	1 chemise
2262	Roger Cailteux, surveillant temporaire. 1944.	1 chemise

2276	Albert Furst, rédacteur temporaire. 1944.	1 chemise
2272	Charles Béchet, surveillant temporaire. 1944-1945.	1 chemise
2267	Antonin Brack, surveillant temporaire. 1944-1945.	1 chemise
2274	Jean Grasser, rédacteur temporaire. 1944-1945.	1 chemise
2282	René Hotton, surveillant temporaire. 1944-1945.	1 chemise
2252	Raymond Thilges, surveillant temporaire. 1944-1945.	1 chemise
2256	Jean-Pierre Auguste, rédacteur temporaire. 1944-1946.	1 chemise
2255	Ferdinand-Justin-Gustave Devillez, surveillant pénitentiaire. 1944-1951.	1 liasse.
2259	Roger Frankaert, surveillant temporaire. 1944-1952.	1 chemise
2244	Fernand Meyer, surveillant temporaire. 1944-1952.	1 chemise
2271	Marcel Bernardy, surveillant temporaire. 1945.	1 chemise
2265	Jules Cottin, surveillant temporaire. 1945.	1 chemise
2257	Richard-Ghislain Dupont, surveillant temporaire. 1945.	1 chemise
2280	Joseph Hardy, rédacteur temporaire. 1945.	1 chemise
2242	René Louis Macoir, surveillant temporaire. 1945.	1 chemise
2247	Libert Pignolet, surveillant temporaire. 1945.	1 chemise

2251	Jean Tintinger, surveillant temporaire. 1945.	1 chemise
2277	Maxime Wuillot, surveillant temporaire. 1945.	1 chemise
2266	Germain Decolle, surveillant temporaire. 1945-1946.	1 chemise
2261	Gilbert Detaille, surveillant temporaire. 1945-1946.	1 chemise
2281	Marcel Henneaux, surveillant temporaire. 1945-1946.	1 chemise
2249	Jean-Pierre Michel, surveillant temporaire. 1945-1946.	1 chemise
2269	Roger Moureau, surveillant temporaire. 1945-1946.	1 chemise
2245	Louis-Nestor Pasquazy, surveillant temporaire. 1945-1946.	1 chemise
2248	André Poquette, surveillant temporaire. 1945-1946.	1 chemise
2279	Maurice Peraux, surveillant temporaire. 1945-1946.	1 chemise
2254	Eugène Wilwerth, surveillant temporaire. 1945-1946.	1 chemise
2268	Albert Boeur, surveillant temporaire. 1945-1949.	1 chemise
2273	Jean-Louis Gutenkauf, rédacteur temporaire. 1945-1950.	1 chemise
2250	Jean-Joseph Schutz, rédacteur temporaire. 1945-1951.	1 liasse
2243	Eugène Dominique, rédacteur temporaire. 1945-1952.	1 chemise
2270	J.-N. W., surveillant temporaire. 1945-1970.	1 liasse

2260	Maurice Denis, rédacteur temporaire. 1946-1947.	1 chemise
2241	François-Antoine Kirsch, rédacteur temporaire. 1946-1952.	1 liasse
2375	P. D., surveillant principal. 1946-1985.	1 liasse
2365	J. L., sous-chef de bureau. 1946-1990.	1 liasse
2275	M. G., surveillant temporaire. 1948-1962.	1 chemise
2263	M. C., en religion sœur M. S. 1954-1961.	1 chemise
2264	M. C., surveillant temporaire. 1954-1961.	1 chemise
2366	R. M., chef de greffe. 1956-1993.	1 liasse
2398	H. B., aumônier. 1961-1970.	1 liasse
2253	J. V.S., surveillant stagiaire. 1962-1963.	1 chemise
2345	G. C., directeur 2e classe. 1962-1985.	1 liasse
2320	R. M., 1er chef surveillant. 1962-1993.	1 liasse
2286	J.-M. S., 1er chef surveillant. 1962-1996.	1 liasse
2297	J. D., surveillant principal. 1963-1994.	1 liasse
2287	J. J., assistant social. 1968-1970.	1 chemise
2291	J. L., technicien de 1re classe. 1968-1989.	1 liasse
2284	J. G., chef de quartier. 1968-1993.	

		1 liasse
2290	L. D., agent pénitentiaire stagiaire. 1968-2009.	1 liasse
2338	R. C., rédacteur temporaire. 1969-1971.	1 liasse
2386	A. B., surveillant principal. 1970-1986.	1 liasse
2385	P. W., chef de quartier. 1970-1993.	1 liasse
2285	M. M., agent pénitentiaire principal. 1970-1994.	1 liasse
2395	P. D., assistant social temporaire de probation. 1971-1973.	1 chemise
2299	J. K., aumônier catholique. 1971-1973.	1 chemise
2391	S. M., surveillant. 1971-1978.	1 liasse
2393	J.-C. F., surveillant principal. 1971-1999.	1 liasse
2288	R. C., surveillant temporaire. 1972-1973.	1 chemise
2330	J.-P. E., commis temporaire. 1972-1974.	1 chemise
2392	O. C., surveillant stagiaire. 1972-1974.	1 liasse
2357	D. R., surveillant principal. 1972-1999.	1 liasse
2332	J. T., surveillant principal. 1972-2005.	1 liasse
2335	A. P., surveillant principal. 1973-1989.	1 liasse
2327	N.J., surveillante. 1974.	1 chemise

2296	M. J., surveillant principal. 1974-1999.	1 liasse
2336	F. L., 1er surveillant. 1976-1980.	1 liasse
2328	M. C., assistant pénitentiaire en chef. 1977-2006.	1 liasse
2374	S. S., chef de quartier. 1977-2006.	1 liasse
2331	P. M., commis dactylographe, stagiaire ONEM. 1978-1979.	1 chemise
2399	J. L., 1er surveillant. 1978-1987.	1 liasse
2301	G. C., 1er surveillant. 1978-1988.	1 liasse
2283	M. L., chef de quartier. 1978-1989.	1 liasse
2346	L. H., 1er surveillant. 1978-1992.	1 liasse
2334	C. A., 1er surveillant. 1978-1999.	1 liasse
2298	B. L., commis-dactylographe. 1979-1981.	1 chemise
2388	P. C., surveillant. 1979-1991.	1 liasse
2318	M. D., agent pénitentiaire principal. 1980-1997.	1 chemise
2389	J. K., 1er surveillant. 1980-1983.	1 liasse
2289	H. R., surveillant. 1980-1984.	1 liasse
2339	H. R., surveillant. 1980-1994.	1 liasse

2355	Abbé A. C., aumônier. 1982-1987.	1 chemise
2356	C. C., 1er surveillant. 1982-1987.	1 liasse
2368	G. G., surveillant. 1982-1994.	1 liasse
2376	J.-P. C., surveillant. 1982-2001.	1 liasse
2333	R. D., surveillant. 1983-1999.	1 liasse
2387	D. A., surveillant. 1984-1995.	1 liasse
2342	J. S., agent pénitentiaire principal. 1984-2002.	1 liasse.
2329	P. D., surveillant stagiaire. 1985.	1 chemise
2361	E. K., surveillant. 1985-1995.	1 liasse
2384	J. L., chef de quartier. 1985-2000.	1 liasse
2303	G. J., 1er surveillant. 1986-1990.	1 liasse
2312	J.-C. F., 1er surveillant. 1986-1990.	1 liasse
2311	J.-C. M., surveillant. 1986-1990.	1 liasse
2310	M. W., assistante sociale. 1988-1989.	1 chemise
2337	M.-J. H., assistante sociale, stagiaire ONEM. 1989.	1 chemise
2302	A.-F. G., assistante sociale, stagiaire ONEM. 1990.	1 liasse
2309	M. S., 1er agent pénitentiaire. 1990-1995.	

		1 liasse
2314	M. P., assistant social contractuel. 1992-1997.	1 liasse
2307	I. P., assistante sociale. 1992-2000.	1 liasse
2317	G. B., agent pénitentiaire contractuel. 1993-1998.	1 chemise
2359	P. B., agent pénitentiaire stagiaire. 1993-1998.	1 liasse
2390	Abbé W. N., aumônier catholique. 1995-2000.	1 chemise
2340	É. S., agent pénitentiaire contractuelle. 1995-2003.	1 liasse
2364	R. G., surveillant principal. 1996.	1 chemise
2316	G. H., détenu impliqué dans un trafic. 1996.	1 liasse
2313	P. L., agent pénitentiaire. 1996.	1 liasse
2363	M. R., agent pénitentiaire. 1996.	1 chemise
2394	T. S., agent pénitentiaire contractuel. 1996.	1 chemise
2319	M. J., aumônier et agent pénitentiaire. 1996-1997.	1 chemise
2360	A. E., assistant social contractuel. 1996-1997.	1 chemise
2369	D. G., agent pénitentiaire contractuel. 1996-1997.	1 chemise
2362	M. L., agent pénitentiaire contractuel. 1996-1997.	1 chemise
2380	J. R., agent pénitentiaire contractuel. 1996-1998.	1 liasse

2367	D. D., commis contractuel à la comptabilité. 1997.	1 chemise
2354	D. M., agent pénitentiaire agricole. 1997-2000.	1 liasse
2292	V. T., assistante administrative contractuelle. 1997-2002.	1 liasse
2293	Y. T., agent pénitentiaire contractuel. 1997-2002.	1 liasse
2304	Y. D. G., chef de greffe et chef administratif. 1998-1999.	1 chemise
2300	C. P., agent pénitentiaire contractuel. 1998-1999.	1 chemise
2341	B. D., assistante administrative. 1998-2000.	1 liasse
2396	P. R., agent pénitentiaire contractuel. 1998-2000.	1 liasse
2370	S. L., agent pénitentiaire agricole. 1999.	1 chemise
2305	L. R., responsable cuisine et assistant technique. 1999-2000.	1 chemise
2306	M. H., chef comptable et administratif. 1999-2001.	1 chemise
2325	S. D., psychologue à mi-temps (remplacement pause carrière V.J.). 2001.	1 chemise
2326	G. L., agent pénitentiaire contractuel. 2001.	1 chemise
2377	B. D., agent pénitentiaire contractuelle. 2002.	1 chemise
2294	B. L., agent pénitentiaire contractuel. 2002.	1 chemise
2295	A. M., agent pénitentiaire contractuelle. 2002.	1 chemise

2381	A. G., agent pénitentiaire contractuel. 2002-2006.	1 liasse
2308	B. H., agent pénitentiaire statutaire. 2002-2011.	1 liasse
2358	M. D. R., agent pénitentiaire. 2005.	1 liasse
2378	P. B., agent pénitentiaire. 2005-2006.	1 liasse
2372	F. D., agent pénitentiaire stagiaire. 2006.	1 chemise
2371	J. H., agent pénitentiaire stagiaire. 2006.	1 chemise
2351	M. D., agent pénitentiaire contractuel. 2007.	1 liasse
2352	N. D., agent pénitentiaire. 2007.	1 liasse
2353	H. D., agent pénitentiaire contractuel. 2007.	1 liasse
2350	L. F, agent pénitentiaire contractuel. 2007.	1 chemise
2315	E. D., agent pénitentiaire contractuel. 2007-2008.	1 liasse
2382	L. D., agent pénitentiaire contractuel. 2007-2008.	1 liasse
2347	A. G., agent pénitentiaire contractuel. 2007-2008.	1 liasse
2343	J. S., agent pénitentiaire contractuel. 2007-2008.	1 chemise
2383	C. A. L., agent pénitentiaire contractuel. 2007-2008.	1 liasse
2397	C. V.P., agent pénitentiaire contractuel. 2007-2009.	1 liasse

2344	M. G., agent pénitentiaire contractuel. 2008.	1 liasse
2348	S. L., agent pénitentiaire contractuelle. 2008.	1 chemise
2349	L. W., agent pénitentiaire contractuel. 2008.	1 chemise
181	<i>181 - 225 ORDRES DE SERVICE ET NOTES DE SERVICE. [CA 1889], 1896-1922, 1929-1937, 1940-2009.</i> [ca 1889].	1 volume
182	1er janvier 1896 - 1er janvier 1922.	1 volume
183	4 juillet 1929 - 22 décembre 1933.	1 volume
184	18 juin 1931 - 8 avril 1933.	1 volume
185	7 avril 1933 - 9 novembre 1937.	1 volume
186	4 janvier 1940 - 14 novembre 1944.	1 volume
187	14 novembre 1944 - 10 avril 1946.	1 volume
188	10 mars 1947.	3 pièces
189	12 avril 1948 - 26 janvier 1950.	1 volume
190	2 octobre 1951 - 13 novembre 1954.	1 volume
191	18 novembre 1954 - 31 décembre 1958.	1 volume
192	14 janvier 1959 - 18 juin 1963.	1 volume

193	12 janvier 1962 - 15 mai 1965.	1 volume
194	1er juin 1965 - 1er juin 1969.	1 volume
195	8 mai 1967 - 20 novembre 1970.	1 volume
196	1969-1970.	1 liasse
197	1971.	1 liasse
198	1972.	1 liasse
199	1973.	1 liasse
200	1974.	1 liasse
201	1975.	1 liasse
202	1976.	1 liasse
203	1977-1978.	1 liasse
204	1981-1982.	1 liasse
205	1983-1984.	1 liasse
206	1985.	1 liasse
207	1986-1987.	1 liasse
208	1988-1990.	1 liasse
209	1991-1992.	

		1 liasse
210	1993-1994.	1 liasse
211	1995.	1 liasse
212	1996.	1 liasse
213	1997.	1 liasse
214	1998.	1 liasse
215	1999.	1 liasse
216	2000.	1 liasse
217	2001.	1 liasse
218	2002.	1 liasse
219	2003.	1 liasse
220	2004.	1 liasse
221	2005.	1 liasse
222	2006.	1 liasse
223	2007.	1 liasse
224	2008.	1 liasse
225	2009.	1 liasse

-
- 226 États des propositions de distinctions honorifiques pour les membres du personnel et pièces afférentes. [ca 1890]-1990.
1 chemise
- 227 Procès-verbaux d'examen provisoire des candidats aux emplois dans les prisons et pièces afférentes. 1913-1937.
1 liasse
- 228 Listes relatives aux modifications dans les membres du personnel par démission, licenciement, etc. à la prison et au centre d'internement d'Arlon. [ca 1945-1946].
1 chemise
- 229 Courrier et autres notes entrantes et sortantes relatives aux réunions des chefs de quartier, le cadre du personnel et les accidents du travail, les transferts de détenus et la consultation des dossiers par les prévenus. 1977- 2001.
1 liasse
Non consultable
- 230 Notes de travail et procès-verbaux relatifs au groupe de pilotage central "drogue". 2001-2008.
1 liasse

B. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

1. DENIERS
- 234 Pièces comptables relatives aux arriérés de paiement hérités de la prison de Marche-en-Famenne et des centres d'internement de Marche-en-Famenne et Arlon. 1945-1947.
1 chemise
2. TRAVAIL PÉNITENTIAIRE
- 235 Registre de la population masculine occupée et non occupée. Mai 1964 - août 1968.
1 volume
- 236 Registre de la population féminine occupée et non occupée. Avril 1965 - janvier 1969.
1 volume
- 237 États récapitulatifs des gratifications accordées aux détenus, relevés des sorties d'objets confectionnés pour compte d'entrepreneurs, bordereaux récapitulatifs des pièces de dépenses. 1979.
1 liasse

-
- 238 Rapports trimestriels du travail contenant l'aperçu général de l'activité dans les divers secteurs et la situation globale de la population détenue. 1979-1988. 1 chemise
- 239 Rapports mensuels relatifs à la mise au travail de la main-d'œuvre pénitentiaire. 1976-2001. 1 chemise

C. ASSISTANT PÉNITENTIAIRE

231 - 233 REGISTRES DES PUNITIONS INFLIGÉES AUX DÉTENUS.
1879-1931.

- 231 1879-1885. 1 volume
- 232 1885-1906. 1 volume
- 233 1907-1931. 1 volume

D. GREFFE

1. GÉNÉRALITÉS

A. HOMMES

240 - 277 Registres de la population carcérale civile. 1831-1834, 1838-1877, 1880-1893, 1937-1985, 1992-1997.
1er mai 1831 - 30 décembre 1834.

- 240 1er mai 1831 - 30 décembre 1834. 1 cahier
- 241 1838-1841. 1 volume
- 242 1842-1846. 1 volume
- 243 1846. 1 volume
- 244 1er janvier 1847 - 22 avril 1850. 1 volume

245	23 avril 1850 - 22 juin 1852.	1 volume
246	23 juin 1852 - 27 septembre 1855.	1 volume
247	28 septembre 1855 - 30 novembre 1860.	1 volume
248	1er décembre 1860 - 14 mai 1866.	1 volume
249	15 mai 1866 - 2 avril 1869.	1 volume
250	1868.	1 volume
251	1869.	1 volume
252	Juillet 1869 - août 1872.	1 volume
253	Septembre 1872 - novembre 1874.	1 volume
254	Décembre 1874 - août 1877.	1 volume
255	1880-1884.	1 volume
256	1885-1887.	1 volume
257	1888-1889.	1 volume
258	1890-1891.	1 volume
259	1892-1893.	1 volume
260	Septembre 1937 - janvier 1940.	1 volume
261	Février 1940 - octobre 1943.	

		1 volume
262	Novembre 1943 - janvier 1947.	1 volume
263	Janvier 1946 - décembre 1948.	1 volume
264	Janvier 1949 - mars 1951.	1 volume
265	Avril 1951 - juillet 1953.	1 volume
266	Août 1953 - octobre 1955.	1 volume
267	Novembre 1955 - janvier 1958.	1 volume
268	Février 1958 - avril 1960.	1 volume
269	Mai 1960 - août 1962.	1 volume
270	Septembre 1962 - octobre 1964.	1 volume
271	Novembre 1964 - mars 1967.	1 volume
272	Avril 1967 - Février 1970.	1 volume
273	Mars 1970 - juin 1972.	1 volume
274	Juillet 1972 - septembre 1974.	1 volume
275	Octobre 1974 - juillet 1976.	1 volume
276	Août 1976 - juillet 1985.	1 volume
277	Janvier 1992 - mars 1997.	1 volume

	278 - 295 Journaux nominatifs des détenus entrants et sortants. 1929-1973.	
278	16 juillet 1929 - 3 mai 1934.	1 volume
279	4 mai 1934 - 5 septembre 1937.	1 volume
280	6 septembre 1937 - 31 décembre 1941.	1 volume
281	1er janvier 1942 - 5 octobre 1944.	1 volume
282	5 octobre 1944 - 25 avril 1946.	1 volume
283	25 avril 1946 - 16 février 1948.	1 volume
284	16 février 1948 - 21 avril 1950.	1 volume
285	22 avril 1950 - 30 octobre 1952.	1 volume
286	31 octobre 1952 - 3 octobre 1954.	1 volume
287	4 octobre 1954 - 7 février 1957.	1 volume
288	19 février 1957 - 11 août 1959.	1 volume
	Non consultable	
289	22 août 1959 - 16 août 1962.	1 volume
	Non consultable	
290	17 août 1962 - 1er juillet 1964.	1 volume
291	2 juillet 1964 - 28 mars 1966.	1 volume
292	29 mars 1966 - 22 mars 1968.	

		1 volume
293	23 mars 1968 - 29 juillet 1970.	1 volume
294	30 juillet 1970 - 28 juin 1972.	1 volume
295	29 juin 1972 - 1er avril 1973.	1 volume
296	296 - 308 Registres-indicateurs d'entrée et de sortie des détenus. 1915-1921, 1929-1966, 1972-1996. 1er juillet 1915 - 31 août 1921.	1 volume
297	20 avril 1929 - 31 décembre 1934.	1 volume
298	1er janvier 1935 - 20 octobre 1940.	1 volume
299	21 octobre 1940 - 20 septembre 1945.	1 volume
300	21 septembre 1945 - 24 juillet 1950.	1 volume
301	[25 juillet] 1950 - 24 août 1956.	1 volume
302	25 août 1956 - 15 février 1961.	1 volume
303	16 février 1961 - 15 mars 1964.	1 volume
304	16 mars 1964 - 28 octobre 1966.	1 volume
305	1er mai 1972 - 31 décembre 1977. Non consultable	1 volume
306	1er janvier 1978 - 3 février 1983.	1 volume
307	4 février 1983 - 27 avril 1988.	

1 volume

308 28 avril 1988 - 21 avril 1996.

1 volume

309 309 - 318 Listes nominatives des entrants et sortants. 1973-1977,
1996-2000.
1er avril 1973 - 31 décembre 1973.

1 liasse

310 1974.

1 liasse

311 1975.

1 liasse

312 1976.

1 liasse

313 1977.

1 liasse

314 1996.

1 liasse

315 1997.

1 liasse

316 1998.

1 liasse

317 1999.

1 liasse

318 2000.

1 liasse

319 319 - 323 Registres des actes d'appel et de cassation. 1893-1952,
1962-1967.
1893-1907.

1 volume

320 1907-1943.

1 volume

321 1943-1945.

		1 volume
322	1945-1952.	1 liasse
323	1962-1967.	1 volume
2240	Cahier d'appel ou opposition. 30 août 1998 - 30 mars 2009.	1 cahier
<i>B. FEMMES</i>		
324	Registre de la population du quartier des femmes. Mai 1949 - novembre 1957.	1 volume
325	325 - 328 Registres indicateurs d'entrées et sorties des détenues du quartier des femmes. 1947-1975. 21 janvier 1947 - 10 janvier 1958.	1 volume
326	11 janvier 1958 - 1er septembre 1964.	1 volume
327	27 novembre 1965 - 6 septembre 1966.	1 volume
328	24 novembre 1971 - 28 mai 1975.	1 volume
<i>C. MILITAIRES</i>		
329	329 - 333 Registres de la population concernant les détenus militaires. 1831-1835, 1869-1887. 29 septembre 1831 - 30 septembre 1835.	1 chemise
330	Juillet 1869 - décembre 1872.	1 volume
331	Janvier 1873 - septembre 1876.	1 volume
332	Septembre 1876 - décembre 1882.	1 volume

-
- 333 Mars 1883 - mai 1887. 1 volume
2. ÉCROU
- A. REGISTRES D'ÉCROU
- (1) Généralités et répertoires
- 334 - 336 Livres-journaux du gardien en chef de la maison de sûreté civile et militaire d'Arlon servant à la retranscription des actes de remise des détenus au gardien de la maison de sûreté civile et militaire. 1830-1868.*
- 334 15 novembre 1830 - 2 mars 1836. 1 volume
- 335 2 février 1836 - 3 septembre 1848. 1 volume
- 336 3 septembre 1848 - 6 avril 1868. 1 volume
- 337 Tables alphabétiques. [ca 1900]. 2 cahiers
- 339 - 398 Répertoires alphabétiques des registres d'écrou. [XXe siècle - début XXIe siècle].*
- 339 Aa-Am. 1 fichier (ca 22.500 fiches)
- 340 An-Az. 1 fichier (ca 22.500 fiches)
- 341 Ba-Bar. 1 fichier (ca 22.500 fiches)
- 342 Bas-Beh. 1 fichier (ca 22.500 fiches)
- 343 Ber-Bj. 1 fichier (ca 22.500 fiches)
- 344 Bla-Bos. 1 fichier (ca 22.500 fiches)

345	Bot-Bre.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
346	Bri-Can.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
347	Cap-Char.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
348	Chas-Coj.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
349	Col-Coz.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
350	Cra-Dap.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
351	Dar-Dek.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
352	Del-Deo.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
353	Dep-Deu.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
354	Dev-Dmi.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
355	Dob-Dul.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
356	Dum-Elz.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
357	Emb-Faz.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
358	Fec-Fra.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
359	Fre-Gaz.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
360	Gbe-Ghy.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
361	Gia-Goy.	

		1 fichier (ca 22.500 fiches)
362	Gra-Grz.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
363	Gua-Han.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
364	Hao-Her.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
365	Hes-Hok.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
366	Hol-Izr.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
367	Jaa-Jzu.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
368	Kaa-Key.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
369	Kha-Kys.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
370	Lab-Lan.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
371	Lao-Leb.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
372	Lec-Len.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
373	Leo-Liz.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
374	Lla-Mai.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
375	Maj-Mar.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
376	Mas-Mbo.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
377	Mea-Mik.	1 fichier (ca 22.500 fiches)

378	Mil-Mti.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
379	Muc-Ngu.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
380	Nic-Nzo.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
381	Po-Quo.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
382	Raa-Rhl.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
383	Ria-Rok.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
384	Oba-Par.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
385	Pas-Pez.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
386	Pfa-Plu.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
387	Rol-Rzo.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
388	Saa-Say.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
389	Sba-Scu.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
390	Seb-Siz.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
391	Ska-Sro.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
392	Sta-Tch.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
393	Tec-Thy.	1 fichier (ca 22.500 fiches)

394	Tib-Uzu.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
395	Vac-Vand.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
396	Vane-Vaz.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
397	Vec-Vyn.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
398	Waa-Wey.	1 fichier (ca 22.500 fiches)
399	Cahier des mutations de détenus entre les maisons. 10 juillet 1946 - 27 juillet 1957.	1 cahier
2499	Photographies d'indentification de détenus. 1991-2004.	1 liasse
(2) Registre unique (1982-2008)		
<i>400 - *** Registres d'écrou de toutes les sections ("Registre unique"). 1982-2008.</i>		
400	2 février 1982 - 8 octobre 1986.	1 volume
401	8 octobre 1986 - 20 juin 1994.	1 volume
2238	20 juin 1994 - 23 juillet 2001.	1 volume
2239	23 juillet 2001 - 14 octobre 2008.	1 volume
(3) Maison d'arrêt (1830-1973)		
<i>402 - 426 Registres d'écrou de la maison d'arrêt. 1830-1973.</i>		
402	16 novembre 1830 - 22 septembre 1832.	1 volume
403	21 octobre 1832 - 23 février 1836.	1 volume
Non consultable		

404	25 février 1836 - 16 août 1842.	1 volume
405	21 août 1842 - 26 juin 1847. Non consultable	1 volume
406	26 juin 1847 - 4 juillet 1859. Non consultable	1 volume
407	13 juillet 1859 - 10 décembre 1867. Non consultable	1 volume
408	6 février 1868 - 30 décembre 1878.	1 volume
409	2 janvier 1879 - 29 novembre 1883.	1 volume
410	1er janvier 1884 - 14 décembre 1892. Non consultable	1 volume
411	29 décembre 1892 - 26 août 1901.	1 volume
412	26 août 1901 - 18 octobre 1905.	1 volume
413	23 octobre 1905 - 14 février 1913.	1 volume
414	15 février 1913 - 15 novembre 1919.	1 volume
415	1er décembre 1919 - 3 décembre 1923.	1 volume
416	4 décembre 1923 - 13 décembre 1932.	1 volume
417	24 décembre 1932 - 17 février 1937.	1 volume
418	23 février 1937 - 12 juin 1942.	1 volume

419	23 juin 1942 - 14 mars 1944.	1 volume
420	15 mars 1944 - 11 août 1945. Non consultable	1 volume
421	11 août 1945 - 17 mars 1948.	1 volume
422	17 mars 1948 - 20 juin 1955.	1 volume
423	22 juin 1955 - 28 novembre 1961.	1 volume
424	[28 novembre 1961] - 27 décembre 1965.	1 volume
425	28 décembre 1965 - 24 octobre 1969.	1 volume
426	28 octobre 1969 - 27 mars 1973.	1 volume
427	<i>427 - 428 Registres d'écrou des détenus pour frais de justice. 1899-1901, 1912.</i> 1899-1901.	1 cahier
428	4 janvier 1912.	1 volume
	(4) Maison de justice (1831-1968)	
429	<i>429 - 433 Registres d'écrou de la maison de justice. 1831-1968.</i> 16 février 1831 - 24 juillet 1832.	1 volume
430	5 novembre 1832 - 31 mars 1837.	1 volume
431	31 mars 1837 - 3 novembre 1849.	1 volume
432	6 novembre 1849 - 11 juin 1872.	

-
- | | | |
|-----|--|----------|
| | | 1 volume |
| 433 | 31 janvier 1873 - 15 septembre 1968. | 1 volume |
| | (5) Maison prévôtale (1832-1869) | |
| | <i>434 - 438 Livres journaux de la maison de sûreté militaire. 1832-1869.</i> | |
| 434 | 3 octobre 1832 - 6 octobre 1834. | 1 cahier |
| 435 | 8 octobre 1834 - 12 avril 1836. | 1 cahier |
| 436 | 22 avril 1836 - 26 janvier 1838. | 1 cahier |
| 437 | 1er janvier 1838 - 8 décembre 1865. | 1 volume |
| 438 | 4 février 1868 - 16 juin 1869. | 1 cahier |
| 439 | Registre d'écrou des détenus militaires amenés pour mesure disciplinaire. 23 octobre 1832 - 11 janvier 1837. | 1 volume |
| 440 | Registre pour l'inscription des militaires punis disciplinairement. 14 avril 1861 - 8 décembre 1865. | 1 cahier |
| | (6) Maison de dépôt (1857-1973) | |
| 441 | Registre d'écrou de la maison de détention subsidiaire. 16 mars 1857 - 12 mars 1861. | 1 volume |
| | <i>442 - 454 Registres d'écrou de la maison de dépôt, aussi dénommée maison de passage. 1866-1973.</i> | |
| 442 | 11 décembre 1866 - 22 décembre 1872. | 1 volume |
| 443 | 6 janvier 1873 - 11 janvier 1880. | 1 volume |

444	26 janvier 1880 - 1er février 1887. Non consultable	1 volume
445	3 février 1887 - 17 mars 1890.	1 volume
446	17 mars 1890 - 15 octobre 1893.	1 volume
447	15 octobre 1893 - 16 octobre 1900.	1 volume
448	17 octobre 1900 - 31 décembre 1907.	1 volume
449	2 janvier 1908 - 23 août 1912.	1 volume
450	26 août 1912 - 24 décembre 1937. Non consultable	1 volume
451	4 janvier 1938 - 8 septembre 1945.	1 volume
452	8 septembre 1945 - 19 septembre 1960.	1 volume
453	19 septembre 1960 - 15 mars 1971.	1 volume
454	15 mars 1971 - 22 mars 1973.	1 volume
455	Répertoire alphabétique d'un registre d'écrou indéterminé de la maison de dépôt. [1re moitié XIXe siècle].	1 volume
	(7) Maison pour peines (1832-1982)	
456	456 - 492 <i>Registres d'écrou de la maison pour peines. 1832-1982.</i> 12 octobre 1832 - 25 octobre 1835.	1 volume
457	25 octobre 1835 - 25 septembre 1840.	1 volume

458	25 septembre 1840 - 13 mai 1845. Non consultable	1 volume
459	21 mai 1845 - 23 mars 1849. Non consultable	1 volume
460	25 mars 1849 - 30 avril 1852. Non consultable	1 volume
461	30 avril 1852 - 20 juin 1856. Non consultable	1 volume
462	24 juin 1856 - 3 décembre 1860.	1 volume
463	3 décembre 1860 - 4 janvier 1863.	1 volume
464	5 janvier 1863 - 16 janvier 1865.	1 volume
465	16 janvier 1865 - 10 décembre 1866.	1 volume
466	12 décembre 1866 - 11 janvier 1870. Non consultable	1 volume
467	11 janvier 1870 - 8 avril 1872.	1 volume
468	8 avril 1872 - 1er mars 1876.	1 volume
469	2 mars 1876 - 30 janvier 1879.	1 volume
470	30 janvier 1879 - 23 juillet 1882. Non consultable	1 volume
471	23 juillet 1882 - 23 octobre 1886. Non consultable	1 volume
472	25 octobre 1886 - 23 juillet 1888.	

1 volume

473 23 juillet 1888 - 8 janvier 1890.

1 volume

474 13 janvier 1890 - 16 mai 1892.

1 volume

475 16 mai 1892 - 3 novembre 1896.

1 volume

476 3 novembre 1896 - 12 décembre 1899.

1 volume

477 12 décembre 1899 - 13 juin 1902.

1 volume

478 14 juin 1902 - 18 juin 1906.

1 volume

479 18 juin 1906 - 16 octobre 1911.

1 volume

Non consultable

480 18 octobre 1911 - 2 décembre 1920.

1 volume

481 6 décembre 1920 - 19 avril 1927.

1 volume

482 22 avril 1927 - 25 février 1930.

1 volume

483 27 février 1930 - 1er août 1935.

1 volume

484 3 août 1935 - 25 novembre 1940.

1 volume

485 25 novembre 1940 - 17 décembre 1945.

1 volume

486 24 décembre 1952 - 5 octobre 1959.

1 volume

487 5 octobre 1959 - 7 septembre 1964.

1 volume

488 7 septembre 1964 - 21 avril 1969.

		1 volume
489	22 avril 1969 - 31 mars 1973.	1 volume
490	1er avril 1973 - 26 mai 1976.	1 volume
491	31 mai 1976 - 5 février 1980. Non consultable	1 volume
492	7 février 1980 - 1er février 1982.	1 volume
493	Registre d'écrou de la maison pour peine en ce qui concerne les arrêts de fin de semaine et semi-détention. 18 avril 1963 - 1er février 1975.	1 cahier

B. DOSSIERS D'ÉCROU

(1) 1832-1860

	<i>494 - 520 Pièces d'écrou classées chronologiquement. 1832-1836, 1838-1846, 1848-1860.</i>	
494	1832.	1 chemise
495	1833.	1 chemise
496	1834.	1 chemise
497	1835.	1 chemise
498	1836.	1 chemise
499	1838.	1 chemise
500	1839.	1 chemise
501	1840.	

		1 chemise
502	1841.	1 chemise
503	1842.	1 chemise
504	1843.	1 chemise
505	1844.	1 chemise
506	1845.	1 chemise
507	1846.	1 chemise
508	1848.	1 chemise
509	1849.	1 chemise
510	1850.	1 chemise
511	1851.	1 chemise
512	1852.	1 chemise
513	1853.	1 chemise
514	1854.	1 chemise
515	1855.	1 chemise
516	1856.	1 chemise
517	1857.	1 chemise

518	1858.	1 chemise
519	1859.	1 chemise
520	1860.	1 chemise
521	<i>521 - 537 Dossiers d'écrou de la maison prévôtale. 1837-1839, 1841-1842, 1845-1851, 1854, 1856-1858, 1860-1861.</i> 1837.	1 chemise
522	1838.	1 chemise
523	1839.	1 chemise
	Non consultable	
524	1841.	1 chemise
525	1842.	1 chemise
526	1845.	1 chemise
527	1846.	1 chemise
528	1847.	1 chemise
529	1847-1848.	1 chemise
530	1849.	1 chemise
531	1850.	1 chemise
532	1851.	1 chemise

533	1856.	1 chemise
534	1854, 1857.	1 chemise
535	1858.	1 chemise
536	1860.	1 chemise
537	1861.	2 pièces
	(2) 1861-1881	
	<i>538 - 555 Dossiers d'écrou de la maison d'arrêt. 1861, 1864, 1866-1881.</i>	
538	1861.	1 chemise
539	1864.	1 chemise
540	1866.	1 chemise
541	1867.	1 chemise
542	1869.	2 pièces
543	1869.	1 chemise
544	1870.	1 chemise
545	1871.	1 chemise
546	1872.	1 chemise

547	1873.	1 chemise
548	1873-1874.	1 chemise
549	1874-1875.	1 chemise
550	1876.	1 chemise
551	1877.	1 chemise
552	1878.	1 chemise
553	1879.	1 chemise
554	1880.	1 chemise
555	1881.	1 chemise
	<i>556 - 564 Dossiers d'écrous de la maison de justice. 1866-1872, 1876, 1880.</i>	
556	1866.	1 chemise
557	1867.	1 chemise
558	1868.	1 chemise
559	1869.	1 chemise
560	1870.	1 chemise
561	1871.	2 pièces

562	1872.	2 pièces
563	1876.	2 pièces
564	1880.	1 chemise
	<i>565 - 567 Dossiers d'écrou de la maison prévôtale. 1837, 1868-1869.</i>	
565	1837.	1 chemise
566	1868.	1 chemise
567	1869.	1 chemise
	<i>568 - 581 Dossiers d'écrou de la maison de dépôt. 1866-1879.</i>	
568	1866.	1 chemise
569	1867.	1 chemise
570	1868.	1 chemise
571	1869.	1 chemise
572	1870.	1 chemise
573	1871.	1 chemise
574	1872.	1 chemise
575	1873.	1 chemise
576	1874.	

		1 chemise
577	1875.	1 chemise
578	1876.	1 chemise
579	1877.	1 chemise
580	1878.	1 chemise
581	1879.	1 chemise
582	<i>582 - 607 Dossiers d'écrou de la maison pour peine. 1861-1881.</i> 1861.	1 chemise
583	1862.	1 chemise
584	1863.	1 chemise
585	1864.	1 chemise
586	1865.	1 liasse
587	1866.	1 chemise
588	1867.	1 chemise
589	1868.	1 chemise
590	1869.	1 chemise
591	Janvier - octobre 1870.	1 liasse

592	Novembre - décembre 1870.	1 liasse
593	Janvier - août 1871.	1 liasse
594	Septembre - décembre 1871.	1 chemise
595	1872.	1 liasse
596	1872-1873.	1 liasse
597	1874.	1 liasse
598	1874-1875.	1 liasse
599	1876.	1 liasse
600	Janvier - juin 1877.	1 liasse
601	Juillet - décembre 1877.	1 liasse
602	Janvier - mai 1878.	1 liasse
603	Juin - décembre 1878.	1 liasse
604	Janvier - mai 1879.	1 liasse
605	Juin - décembre 1879.	1 liasse
606	1880.	1 liasse
607	1881.	1 liasse

608 - 630 Dossiers d'écrou n'ayant pu être rattachés à une maison particulière. 1863-1881.

608	A.	1 chemise
609	B.	1 chemise
610	C.	1 chemise
611	D.	1 chemise
612	E.	1 chemise
613	F.	1 chemise
614	G.	1 chemise
615	H.	1 chemise
616	J.	1 chemise
617	K.	1 chemise
618	L.	1 chemise
619	M.	1 chemise
620	N.	1 chemise
621	O.	2 pièces
622	P.	1 chemise

623	R.	1 chemise
624	S.	1 chemise
625	T.	1 chemise
626	U.	2 pièces
627	V.	1 chemise
628	W.	1 chemise
629	Y.	2 pièces
630	Z.	1 chemise
631	Pièces relatives aux mises en liberté. 1877-1878.	1 chemise
632	Bulletins de renseignement des détenus étrangers. 1878. (3) 1882-1994	1 chemise
633	<i>633 - 2163 Dossiers d'écrou. 1882-1994.</i> Janvier 1882.	1 chemise
634	Février 1882.	1 chemise
635	Mars 1882.	1 chemise
636	Avril 1882.	1 chemise
637	Mai 1882.	1 chemise

638	Juin 1882.	1 chemise
639	Juillet 1882.	1 chemise
640	Août 1882. Non consultable	1 chemise
641	Septembre 1882.	1 chemise
642	Octobre 1882.	1 chemise
643	Novembre 1882.	1 chemise
644	Décembre 1882.	1 chemise
645	Janvier 1883.	1 chemise
646	Février 1883.	1 chemise
647	Mars 1883.	1 chemise
648	Avril 1883.	1 chemise
649	Mai 1883.	1 chemise
650	Juin 1883.	1 chemise
651	Juillet 1883.	1 chemise
652	Août 1883.	1 chemise
653	Septembre 1883.	1 chemise

654	Octobre 1883.	1 chemise
655	Novembre 1883.	1 chemise
656	Décembre 1883.	1 chemise
657	Janvier 1884.	1 liasse
658	Février 1884.	1 liasse
659	Mars 1884.	1 chemise
660	Avril 1884.	1 chemise
661	Mai 1884.	1 chemise
662	Juin 1884.	1 chemise
663	Juillet 1884.	1 chemise
664	Août 1884.	1 chemise
665	Septembre 1884.	1 chemise
666	Octobre 1884.	1 chemise
667	Novembre 1884.	1 liasse
668	Décembre 1884.	1 liasse
669	Janvier 1885.	1 liasse

670	Février 1885.	1 chemise
671	Mars 1885.	1 liasse
672	Avril 1885.	1 liasse
673	Mai 1885.	1 chemise
674	Juin 1885.	1 chemise
675	Octobre 1885.	1 chemise
676	Novembre 1885.	1 chemise
677	Décembre 1885.	1 liasse
678	Janvier 1886.	1 chemise
679	Février 1886.	1 chemise
680	Mars 1886.	1 chemise
681	Avril 1886.	1 chemise
682	Mai 1886.	1 chemise
683	Juin 1886.	1 liasse
684	Juillet 1886.	1 liasse
685	Août 1886.	1 chemise
686	Septembre 1886.	

		1 chemise
687	Octobre 1886.	1 chemise
688	Novembre 1886.	1 chemise
689	Décembre 1886.	1 chemise
690	Janvier 1887.	1 chemise
691	Février 1887.	1 chemise
692	Mars 1887.	1 chemise
693	Avril 1887.	1 chemise
694	Mai 1887.	1 chemise
695	Juin 1887.	1 chemise
696	Juillet 1887.	1 chemise
697	Août 1887.	1 chemise
698	Septembre 1887.	1 chemise
699	Octobre 1887.	1 chemise
700	Novembre 1887.	1 chemise
701	Décembre 1887.	1 chemise
702	Janvier 1888.	1 chemise

703	Février 1888.	1 chemise
704	Mars 1888.	1 chemise
705	Avril 1888.	1 chemise
706	Mai 1888.	1 chemise
707	Juin 1888.	1 chemise
708	Juillet 1888.	1 chemise
709	Août 1888.	1 chemise
710	Septembre 1888.	1 chemise
711	Octobre 1888.	1 chemise
712	Novembre 1888.	1 chemise
713	Décembre 1888.	1 chemise
714	Janvier 1889.	1 chemise
715	Février 1889.	1 chemise
716	Mars 1889.	1 chemise
717	Avril 1889.	1 chemise
718	Mai 1889.	1 chemise

719	Juin 1889.	1 chemise
720	Juillet 1889.	1 chemise
721	Août 1889.	1 chemise
722	Septembre 1889.	1 chemise
723	Octobre 1889.	1 chemise
724	Novembre 1889.	1 chemise
725	Décembre 1889.	1 chemise
726	Janvier 1890.	1 chemise
727	Février 1890.	1 chemise
728	Mars 1890.	1 chemise
729	Avril 1890.	1 chemise
730	Mai 1890.	1 chemise
731	Juin 1890.	1 chemise
732	Juillet 1890.	1 chemise
733	Août 1890.	1 chemise
734	Septembre 1890.	1 chemise
735	Octobre 1890.	1 chemise

		1 chemise
736	Novembre 1890.	1 chemise
737	Décembre 1890.	1 chemise
738	Janvier 1891.	1 chemise
739	Février 1891.	1 chemise
740	Mars 1891.	1 chemise
741	Avril 1891.	1 chemise
742	Mai 1891.	1 chemise
743	Juin 1891.	1 chemise
744	Juillet 1891.	1 chemise
745	Août 1891.	1 chemise
746	Septembre 1891.	1 chemise
747	Octobre 1891.	1 chemise
748	Novembre 1891.	1 chemise
749	Décembre 1891.	1 chemise
750	Janvier 1892.	1 chemise
751	Février 1892.	1 chemise

752	Mars 1892.	1 chemise
753	Avril 1892.	1 chemise
754	Mai 1892.	1 chemise
755	Juin 1892.	1 chemise
756	Juillet 1892.	1 chemise
757	Août 1892.	1 chemise
758	Septembre 1892.	1 chemise
759	Octobre 1892.	1 chemise
760	Novembre 1892.	1 chemise
761	Décembre 1892.	1 chemise
762	Janvier 1893.	1 chemise
763	Février 1893.	1 chemise
764	Mars 1893.	1 chemise
765	Avril 1893.	1 chemise
766	Mai 1893.	1 chemise
767	Juin 1893.	1 chemise

768	Juillet 1893.	1 chemise
769	Août 1893.	1 chemise
770	Septembre 1893.	1 chemise
771	Octobre 1893.	1 chemise
772	Novembre 1893.	1 chemise
773	Décembre 1893.	1 chemise
774	Janvier 1894.	1 chemise
775	Février 1894.	1 chemise
776	Mars 1894.	1 chemise
777	Avril 1894.	1 chemise
778	Mai 1894.	1 chemise
779	Juin 1894.	1 chemise
780	Juillet 1894.	1 chemise
781	Août 1894.	1 chemise
782	Septembre 1894.	1 chemise
783	Octobre 1894.	1 chemise
784	Novembre 1894.	1 chemise

		1 chemise
785	Décembre 1894.	1 chemise
786	Janvier 1895.	1 chemise
787	Février 1895.	1 chemise
788	Mars 1895.	1 chemise
789	Avril 1895.	1 chemise
790	Mai 1895.	1 chemise
791	Juin 1895.	1 chemise
792	Juillet 1895.	1 chemise
793	Août 1895.	1 chemise
794	Septembre 1895.	1 chemise
795	Octobre 1895.	1 chemise
796	Novembre 1895.	1 chemise
797	Décembre 1895.	1 chemise
798	Janvier - mars 1896.	1 chemise
799	Avril - juin 1896.	1 chemise
800	Juin 1896.	1 liasse

801	Juillet 1896.	1 chemise
802	Août 1896.	1 chemise
803	Septembre 1896.	1 chemise
804	Octobre 1896.	1 chemise
805	Novembre 1896.	1 chemise
806	Décembre 1896.	1 chemise
807	Janvier 1897.	1 chemise
808	Février 1897.	1 chemise
809	Mars 1897.	1 chemise
810	Avril 1897.	1 chemise
811	Mai 1897.	1 chemise
812	Juin 1897.	1 chemise
813	Juillet 1897.	1 chemise
814	Août 1897.	1 chemise
815	Septembre 1897.	1 chemise
816	Octobre 1897.	1 chemise

817	Novembre 1897.	1 chemise
818	Décembre 1897.	1 chemise
819	Janvier 1898.	1 chemise
820	Février 1898.	1 chemise
821	Mars 1898.	1 chemise
822	Avril 1898.	1 chemise
823	Mai 1898.	1 chemise
824	Juin 1898.	1 chemise
825	Juillet 1898.	1 chemise
826	Août 1898.	1 chemise
827	Septembre 1898.	1 chemise
828	Octobre 1898.	1 chemise
829	Novembre 1898.	1 chemise
830	Décembre 1898.	1 chemise
831	Janvier 1899.	1 chemise
832	Février 1899.	1 chemise
833	Mars 1899.	

		1 chemise
834	Avril 1899.	1 chemise
835	Mai 1899.	1 chemise
836	Juin 1899.	1 chemise
837	Juillet 1899.	1 chemise
838	Août 1899.	1 chemise
839	Septembre 1899.	1 chemise
840	Octobre 1899.	1 chemise
841	Novembre 1899.	1 chemise
842	Décembre 1899.	1 chemise
843	Janvier 1900.	1 chemise
844	Février 1900.	1 chemise
845	Mars 1900.	1 chemise
846	Avril 1900.	1 chemise
847	Mai 1900.	1 chemise
848	Juin 1900.	1 chemise
849	Juillet 1900.	1 chemise

850	Août 1900.	1 chemise
851	Septembre 1900.	1 chemise
852	Octobre 1900.	1 chemise
853	Novembre 1900.	1 chemise
854	Décembre 1900.	1 chemise
855	Janvier 1901.	1 chemise
856	Février 1901.	1 chemise
857	Mars 1901.	1 chemise
858	Avril 1901.	1 chemise
859	Mai 1901.	1 chemise
860	Juin 1901.	1 chemise
861	Juillet 1901.	1 chemise
862	Août 1901.	1 chemise
863	Septembre 1901.	1 chemise
864	Octobre 1901.	1 chemise
865	Novembre 1901.	1 chemise

866	Décembre 1901.	1 chemise
867	Janvier 1902.	1 chemise
868	Février 1902.	1 chemise
869	Mars 1902.	1 chemise
870	Avril 1902.	1 chemise
871	Mai 1902.	1 chemise
872	Juin 1902.	1 chemise
873	Juillet 1902.	1 chemise
874	Août 1902.	1 chemise
875	Septembre 1902.	1 chemise
876	Octobre 1902.	1 chemise
877	Novembre 1902.	1 chemise
878	Décembre 1902.	1 chemise
879	Janvier 1903.	1 chemise
880	Février 1903.	1 chemise
881	Mars 1903.	1 chemise
882	Avril 1903.	

		1 chemise
883	Mai 1903.	1 chemise
884	Juin 1903.	1 chemise
885	Juillet 1903.	1 chemise
886	Août 1903.	1 chemise
887	Septembre 1903.	1 chemise
888	Octobre 1903.	1 chemise
889	Novembre 1903.	1 chemise
890	Décembre 1903.	1 chemise
891	Janvier 1904.	1 chemise
892	Février 1904.	1 chemise
893	Mars 1904.	1 chemise
894	Avril 1904.	1 chemise
895	Mai 1904.	1 chemise
896	Juin 1904.	1 chemise
897	Juillet 1904.	1 chemise
898	Août 1904.	1 chemise

899	Septembre 1904.	1 chemise
900	Octobre 1904.	1 chemise
901	Novembre 1904.	1 chemise
902	Décembre 1904.	1 chemise
903	Janvier 1905.	1 chemise
904	Février 1905.	1 chemise
905	Mars 1905.	1 chemise
906	Avril 1905.	1 chemise
907	Mai 1905.	1 chemise
908	Juin 1905.	1 chemise
909	Juillet 1905.	1 chemise
910	Août 1905.	1 chemise
911	Septembre 1905.	1 chemise
912	Octobre 1905.	1 chemise
913	Novembre 1905.	1 chemise
914	Décembre 1905.	1 chemise

915	Janvier 1906.	1 chemise
916	Février 1906.	1 liasse
917	Mars 1906.	1 chemise
918	Avril 1906.	1 chemise
919	Mai 1906.	1 chemise
920	Juin 1906.	1 chemise
921	Juillet 1906.	1 chemise
922	Août 1906.	1 chemise
923	Septembre 1906.	1 chemise
924	Octobre 1906.	1 chemise
925	Novembre 1906.	1 chemise
926	Décembre 1906.	1 chemise
927	Janvier 1907.	1 liasse
928	Février 1907.	1 chemise
929	Mars 1907.	1 chemise
930	Avril 1907.	1 chemise
931	Mai 1907.	

		1 chemise
932	Juin 1907.	1 chemise
933	Juillet 1907.	1 liasse
934	Août 1907.	1 liasse
935	Septembre 1907.	1 chemise
936	Octobre 1907.	1 liasse
937	Novembre 1907.	1 chemise
938	Décembre 1907.	1 liasse
939	Janvier 1908.	1 liasse
940	Février 1908.	1 liasse
941	Mars 1908.	1 liasse
942	Avril 1908.	1 chemise
943	Mai 1908.	1 liasse
944	Juin 1908.	1 liasse
945	Juillet 1908.	1 liasse
946	Août 1908.	1 liasse
947	Septembre 1908.	1 chemise

948	Octobre 1908.	1 liasse
949	Novembre 1908.	1 chemise
950	Décembre 1908.	1 liasse
951	Janvier 1909.	1 liasse
952	Février 1909.	1 chemise
953	Mars 1909.	1 liasse
954	Avril 1909.	1 liasse
955	Mai 1909.	1 liasse
956	Juin 1909.	1 liasse
957	Juillet 1909.	1 liasse
958	Août 1909.	1 liasse
959	Septembre 1909.	1 liasse
960	Octobre 1909.	1 liasse
961	Novembre 1909.	1 liasse
962	Décembre 1909.	1 liasse
963	Janvier 1910.	1 liasse

964	Février 1910.	1 chemise
965	Mars 1910.	1 liasse
966	Avril 1910.	1 liasse
967	Mai 1910.	1 liasse
968	Juin 1910.	1 liasse
969	Juillet 1910.	1 liasse
970	Août 1910.	1 chemise
971	Septembre 1910.	1 chemise
972	Octobre 1910.	1 liasse
973	Novembre 1910.	1 liasse
974	Décembre 1910.	1 liasse
975	Janvier 1911.	1 liasse
976	Février 1911.	1 liasse
977	Mars 1911.	1 chemise
978	Avril 1911.	1 liasse
979	Mai 1911.	1 liasse
980	Juin 1911.	

		1 chemise
981	Juillet 1911.	1 chemise
982	Août 1911.	1 liasse
983	Septembre 1911.	1 liasse
984	Octobre 1911.	1 chemise
985	Novembre 1911.	1 liasse
986	Décembre 1911.	1 liasse
987	Janvier 1912.	1 liasse
988	Février 1912.	1 liasse
989	Mars 1912.	1 liasse
990	Avril 1912.	1 liasse
991	Mai 1912.	1 liasse
992	Juin 1912.	1 chemise
993	Juillet 1912.	1 liasse
994	Août 1912.	1 liasse
995	Septembre 1912.	1 liasse
996	Octobre 1912.	1 liasse

997	Novembre 1912.	1 chemise
998	Décembre 1912.	1 chemise
999	Janvier 1913.	1 chemise
1000	Février 1913.	1 chemise
1001	Mars 1913.	1 liasse
1002	Avril 1913.	1 chemise
1003	Mai 1913.	1 chemise
1004	Juin 1913.	1 liasse
1005	Juillet 1913.	1 liasse
1006	Août 1913.	1 chemise
1007	Septembre 1913.	1 liasse
1008	Octobre 1913.	1 chemise
1009	Novembre 1913.	1 chemise
1010	Décembre 1913.	1 liasse
1011	Janvier 1914.	1 liasse
1012	Février 1914.	1 chemise

1013	Mars 1914.	1 liasse
1014	Avril 1914.	1 liasse
1015	Mai 1914.	1 chemise
1016	Juin 1914.	1 liasse
1017	Juillet 1914.	1 liasse
1018	Août 1914.	1 chemise
1019	Septembre 1914.	1 chemise
1020	Octobre 1914.	1 chemise
1021	Novembre 1914.	1 chemise
1022	Décembre 1914.	1 liasse
1023	Janvier 1915.	1 chemise
1024	Février 1915.	1 chemise
1025	Avril 1915.	1 chemise
1026	Mai 1915.	1 chemise
1027	Juin 1915.	1 chemise
1028	Juillet 1915.	1 chemise
1029	Août 1915.	

		1 chemise
1030	Septembre 1915.	1 chemise
1031	Octobre 1915.	1 chemise
1032	Novembre 1915.	1 chemise
1033	Décembre 1915.	1 chemise
1034	Janvier 1916.	1 chemise
1035	Février 1916.	1 chemise
1036	Mars 1916.	1 chemise
1037	Avril 1916.	1 chemise
1038	Mai 1916.	1 chemise
1039	Juin 1916.	1 chemise
1040	Juillet 1916.	1 chemise
1041	Août 1916.	1 chemise
1042	Septembre 1916.	3 pièces
1043	Octobre 1916.	1 chemise
1044	Novembre 1916.	1 chemise
1045	Décembre 1916.	1 chemise

1046	Janvier 1917.	1 liasse
1047	Février 1917.	1 chemise
1048	Mars 1917.	1 chemise
1049	Avril 1917.	1 chemise
1050	Mai 1917.	1 chemise
1051	Juin 1917.	1 chemise
1052	Juillet 1917.	1 chemise
1053	Août 1917.	1 chemise
1054	Octobre 1917.	1 chemise
1055	Novembre 1917.	1 chemise
1056	Décembre 1917.	1 chemise
1057	Janvier 1918.	1 chemise
1058	Février 1918.	1 chemise
1059	Avril 1918.	1 chemise
1060	Mai 1918.	3 pièces
1061	Juin 1918.	1 chemise

1062	Juillet 1918.	1 chemise
1063	Août 1918.	1 chemise
1064	Septembre 1918.	1 chemise
1065	Octobre 1918.	1 chemise
1066	Novembre 1918.	1 chemise
1067	Décembre 1918.	1 chemise
1068	Janvier 1919.	1 chemise
1069	Février 1919.	1 chemise
1070	Mars 1919.	1 chemise
1071	Avril 1919.	1 liasse
1072	Mai 1919.	1 liasse
1073	Juin 1919.	1 chemise
1074	Juillet 1919.	1 liasse
1075	Août 1919.	1 liasse
1076	Septembre 1919.	1 liasse
1077	Octobre 1919.	1 chemise
1078	Novembre 1919.	

		1 chemise
1079	Décembre 1919.	1 chemise
1080	Janvier 1920.	1 chemise
1081	Février 1920.	1 chemise
1082	Mars 1920.	1 chemise
1083	Avril 1920.	1 chemise
1084	Mai 1920.	1 chemise
1085	Juin 1920.	1 liasse
1086	Juillet 1920.	1 liasse
1087	Août 1920.	1 chemise
1088	Septembre 1920.	1 chemise
1089	Octobre 1920.	1 liasse
1090	Novembre 1920.	1 chemise
1091	Décembre 1920.	1 chemise
1092	Janvier 1921.	1 chemise
1093	Février 1921.	1 liasse
1094	Mars 1921.	1 liasse

1095	Avril 1921.	1 chemise
1096	Mai 1921.	1 chemise
1097	Juin 1921.	1 chemise
1098	Juillet 1921.	1 chemise
1099	Août 1921.	1 chemise
1100	Septembre 1921.	1 chemise
1101	Octobre 1921.	1 chemise
1102	Novembre 1921.	1 chemise
1103	Décembre 1921.	1 chemise
1104	Janvier 1922.	1 chemise
1105	Février 1922.	1 chemise
1106	Mars 1922.	1 chemise
1107	Avril 1922.	1 chemise
1108	Mai 1922.	1 chemise
1109	Juin 1922.	1 chemise
1110	Juillet 1922.	1 chemise

1111	Août 1922.	1 chemise
1112	Septembre 1922.	1 chemise
1113	Octobre 1922.	1 chemise
1114	Novembre 1922.	1 liasse
1115	Décembre 1922.	1 chemise
1116	Janvier 1923.	1 chemise
1117	Février 1923.	1 chemise
1118	Mars 1923.	1 chemise
1119	Avril 1923.	1 chemise
1120	Mai 1923.	1 liasse
1121	Juin 1923.	1 chemise
1122	Juillet 1923.	1 liasse
1123	Août 1923.	1 chemise
1124	Septembre 1923.	1 chemise
1125	Octobre 1923.	1 chemise
1126	Novembre 1923.	1 chemise
1127	Décembre 1923.	

		1 chemise
1128	Janvier 1924.	1 liasse
1129	Février 1924.	1 liasse
1130	Mars 1924.	1 chemise
1131	Avril 1924.	1 liasse
1132	Mai 1924.	1 chemise
1133	Juin 1924.	1 chemise
1134	Juillet 1924.	1 chemise
1135	Août 1924.	1 liasse
1136	Septembre 1924.	1 chemise
1137	Octobre 1924.	1 chemise
1138	Novembre 1924.	1 chemise
1139	Décembre 1924.	1 liasse
1140	Janvier 1925.	1 chemise
1141	Février 1925.	1 chemise
1142	Mars 1925.	1 chemise
1143	Avril 1925.	1 chemise

1144	Mai 1925.	1 chemise
1145	Juin 1925.	1 chemise
1146	Juillet 1925.	1 chemise
1147	Août 1925.	1 chemise
1148	Septembre 1925.	1 chemise
1149	Octobre 1925.	1 chemise
1150	Novembre 1925.	1 chemise
1151	Décembre 1925.	1 chemise
1152	Janvier 1926.	1 chemise
1153	Février 1926.	1 chemise
1154	Mars 1926.	1 chemise
1155	Avril 1926.	1 chemise
1156	Mai 1926.	1 chemise
1157	Juin 1926.	1 chemise
1158	Juillet 1926.	1 chemise
1159	Août 1926.	1 chemise

1160	Septembre 1926.	1 chemise
1161	Octobre 1926.	1 chemise
1162	Novembre 1926.	1 chemise
1163	Décembre 1926.	1 chemise
1164	Janvier 1927.	1 chemise
1165	Février 1927.	1 chemise
1166	Mars 1927.	1 chemise
1167	Avril 1927.	1 chemise
1168	Mai 1927.	1 chemise
1169	Juin 1927.	1 chemise
1170	Juillet 1927.	1 chemise
1171	Août 1927.	1 chemise
1172	Septembre 1927.	1 chemise
1173	Octobre 1927.	1 chemise
1174	Novembre 1927.	1 chemise
1175	Décembre 1927.	1 chemise
1176	Janvier 1928.	

		1 chemise
1177	Février 1928.	1 chemise
1178	Mars 1928.	1 chemise
1179	Avril 1928.	1 chemise
1180	Mai 1928.	1 chemise
1181	Juin 1928.	1 chemise
1182	Juillet 1928.	1 chemise
1183	Août 1928.	1 chemise
1184	Septembre 1928.	1 chemise
1185	Octobre 1928.	1 liasse
1186	Novembre 1928.	1 liasse
1187	Décembre 1928.	1 chemise
1188	Janvier 1929.	1 chemise
1189	Février 1929.	1 chemise
1190	Mars 1929.	1 chemise
1191	Avril 1929.	1 chemise
1192	Mai 1929.	1 chemise

1193	Juin 1929.	1 chemise
1194	Juillet 1929.	1 chemise
1195	Août 1929.	1 chemise
1196	Septembre 1929.	1 chemise
1197	Octobre 1929.	1 chemise
1198	Novembre 1929.	1 chemise
1199	Décembre 1929.	1 chemise
1200	Janvier 1930.	1 chemise
1201	Février 1930.	1 chemise
1202	Mars 1930.	1 chemise
1203	Avril 1930.	1 chemise
1204	Mai 1930.	1 chemise
1205	Juin 1930.	1 chemise
1206	Juillet 1930.	1 chemise
1207	Août 1930.	1 chemise
1208	Septembre 1930.	1 chemise

1209	Octobre 1930.	1 chemise
1210	Novembre 1930.	1 chemise
1211	Décembre 1930.	1 chemise
1212	Janvier 1931.	1 chemise
1213	Février 1931.	1 chemise
1214	Mars 1931.	1 chemise
1215	Avril 1931.	1 chemise
1216	Mai 1931.	1 chemise
1217	Juin 1931.	1 chemise
1218	Juillet 1931.	1 chemise
1219	Août 1931.	1 chemise
1220	Septembre 1931.	1 chemise
1221	Octobre 1931.	1 chemise
1222	Novembre 1931.	1 chemise
1223	Décembre 1931.	1 chemise
1224	Janvier 1932.	1 chemise
1225	Février 1932.	

		1 chemise
1226	Mars 1932.	1 chemise
1227	Avril 1932.	1 chemise
1228	Mai 1932.	1 chemise
1229	Juin 1932.	1 chemise
1230	Juillet 1932.	1 chemise
1231	Août 1932.	1 chemise
1232	Septembre 1932.	1 chemise
1233	Octobre 1932.	1 chemise
1234	Novembre 1932.	1 chemise
1235	Décembre 1932.	1 chemise
1236	Janvier 1933.	1 chemise
1237	Février 1933.	1 chemise
1238	Mars 1933.	1 chemise
1239	Avril 1933.	1 chemise
1240	Mai 1933.	1 chemise
1241	Juin 1933.	1 chemise

1242	Juillet 1933.	1 chemise
1243	Août 1933.	1 chemise
1244	Septembre 1933.	1 chemise
1245	Octobre 1933.	1 chemise
1246	Novembre 1933.	1 chemise
1247	Décembre 1933.	1 chemise
1248	Janvier 1934.	1 chemise
1249	Février 1934.	1 chemise
1250	Mars 1934.	1 chemise
1251	Avril 1934.	1 chemise
1252	Mai 1934.	1 chemise
1253	Juin 1934.	1 chemise
1254	Juillet 1934.	1 chemise
1255	Août 1934.	1 chemise
1256	Septembre 1934.	1 chemise
1257	Octobre 1934.	1 chemise

1258	Novembre 1934.	1 chemise
1259	Décembre 1934.	1 chemise
1260	Janvier 1935.	1 chemise
1261	Février 1935.	1 liasse
1262	Mars 1935.	1 chemise
1263	Avril 1935.	1 chemise
1264	Mai 1935.	1 chemise
1265	Juin 1935.	1 liasse
1266	Juillet 1935.	1 chemise
1267	Août 1935.	1 liasse
1268	Septembre 1935.	1 chemise
1269	Octobre 1935.	1 chemise
1270	Novembre 1935.	1 chemise
1271	Décembre 1935.	1 chemise
1272	Janvier 1936.	1 chemise
1273	Février 1936.	1 chemise
1274	Mars 1936.	

		1 liasse
1275	Avril 1936.	1 liasse
1276	Mai 1936.	1 chemise
1277	Juin 1936.	1 liasse
1278	Juillet 1936.	1 liasse
1279	Août 1936.	1 chemise
1280	Septembre 1936.	1 chemise
1281	Octobre 1936.	1 chemise
1282	Novembre 1936.	1 chemise
1283	Décembre 1936.	1 chemise
1284	Janvier 1937.	1 chemise
1285	Février 1937.	1 chemise
1286	Mars 1937.	1 liasse
1287	Avril 1937.	1 chemise
1288	Mai 1937.	1 chemise
1289	Juin 1937.	1 chemise
1290	Juillet 1937.	1 chemise

1291	Août 1937.	1 chemise
1292	Septembre 1937.	1 chemise
1293	Octobre 1937.	1 chemise
1294	Novembre 1937.	1 chemise
1295	Décembre 1937.	1 chemise
1296	Janvier 1938.	1 chemise
1297	Février 1938.	1 chemise
1298	Mars 1938.	1 chemise
1299	Avril 1938.	1 chemise
1300	Mai 1938.	1 chemise
1301	Juin 1938.	1 chemise
1302	Juillet 1938.	1 chemise
1303	Août 1938.	1 chemise
1304	Septembre 1938.	1 chemise
1305	Octobre 1938.	1 chemise
1306	Novembre 1938.	1 chemise

1307	Décembre 1938.	1 chemise
1308	Janvier 1939.	1 chemise
1309	Février 1939.	1 chemise
1310	Mars 1939.	1 chemise
1311	Avril 1939.	1 liasse
1312	Mai 1939.	1 chemise
1313	Juin 1939.	1 liasse
1314	Juillet 1939.	1 chemise
1315	Août 1939.	1 liasse
1316	Septembre 1939.	1 chemise
1317	Octobre 1939.	1 chemise
1318	Novembre 1939.	1 chemise
1319	Décembre 1939.	1 chemise
1320	Janvier 1940.	1 chemise
1321	Février 1940.	1 chemise
1322	Mars 1940.	1 chemise
1323	Avril 1940.	

		1 chemise
1324	Mai 1940.	1 chemise
1325	Juin 1940.	1 chemise
1326	Juillet 1940.	1 chemise
1327	Août 1940.	1 chemise
1328	Septembre 1940.	1 chemise
1329	Octobre 1940.	1 chemise
1330	Novembre 1940.	1 chemise
1331	Décembre 1940.	1 liasse
1332	Janvier 1941.	1 chemise
1333	Février 1941.	1 chemise
1334	Mars 1941.	1 chemise
1335	Avril 1941.	1 chemise
1336	Mai 1941.	1 chemise
1337	Juin 1941.	1 chemise
1338	Juillet 1941.	1 chemise
1339	Août 1941.	1 chemise

1340	Septembre 1941.	1 chemise
1341	Octobre 1941.	1 chemise
1342	Novembre 1941.	1 chemise
1343	Décembre 1941.	1 chemise
1344	Janvier 1942.	1 chemise
1345	Février 1942.	1 chemise
1346	Mars 1942.	1 chemise
1347	Avril 1942.	1 liasse
1348	Mai 1942.	1 chemise
1349	Juin 1942.	1 chemise
1350	Juillet 1942.	1 chemise
1351	Août 1942.	1 chemise
1352	Septembre 1942.	1 chemise
1353	Octobre 1942.	1 chemise
1354	Novembre 1942.	1 chemise
1355	Décembre 1942.	1 chemise

1356	Janvier 1943.	1 chemise
1357	Février 1943.	1 chemise
1358	Mars 1943.	1 chemise
1359	Avril 1943.	1 chemise
1360	Mai 1943.	1 liasse
1361	Juin 1943.	1 chemise
1362	Juillet 1943.	1 chemise
1363	Août 1943.	1 chemise
1364	Septembre 1943.	1 chemise
1365	Octobre 1943.	1 liasse
1366	Novembre 1943.	1 liasse
1367	Décembre 1943.	1 liasse
1368	Janvier 1944.	1 chemise
1369	Février 1944.	1 chemise
1370	Mars 1944.	1 chemise
1371	Avril 1944.	1 chemise
1372	Mai 1944.	

		1 liasse
1373	Juin 1944.	1 chemise
1374	Juillet 1944.	1 liasse
1375	Août 1944.	1 liasse
1376	Septembre 1944.	1 liasse
1377	Octobre 1944.	1 liasse
1378	Novembre 1944.	1 liasse
1379	1er-15 décembre 1944.	1 liasse
1380	16-31 décembre 1944.	1 liasse
1381	Janvier - février 1945.	1 chemise
1382	Mars 1945.	1 liasse
1383	Avril 1945.	1 liasse
1384	1er-15 mai 1945.	1 liasse
1385	16-31 mai 1945.	1 liasse
1386	1er-15 juin 1945.	1 liasse
1387	16-30 juin 1945.	1 liasse
1388	1er-15 juillet 1945.	1 liasse

1389	16-31 juillet 1945.	1 liasse
1390	1er-20 août 1945.	1 liasse
1391	21-31 août 1945.	1 liasse
1392	1er-15 septembre 1945.	1 liasse
1393	16-30 septembre 1945.	1 liasse
1394	1er-15 octobre 1945.	1 liasse
1395	16-31 octobre 1945.	1 liasse
1396	1er-15 novembre 1945.	1 liasse
1397	16-30 novembre 1945.	1 liasse
1398	1er-15 décembre 1945.	1 liasse
1399	16-31 décembre 1945.	1 liasse
1400	Janvier 1946.	1 liasse
1401	Février 1946.	1 liasse
1402	1er-15 mars 1946.	1 liasse
1403	16-31 mars 1946.	1 liasse
1404	1er-15 avril 1946.	1 liasse

1405	16-30 avril 1946.	1 liasse
1406	1er-20 mai 1946.	1 liasse
1407	21-31 mai 1946.	1 liasse
1408	1er-15 juin 1946.	1 liasse
1409	16-30 juin 1946.	1 liasse
1410	1er-10 juillet 1946.	1 liasse
1411	11-31 juillet 1946.	1 liasse
1412	1er-20 août 1946.	1 liasse
1413	21-31 août 1946.	1 liasse
1414	1er-10 septembre 1946.	1 liasse
1415	11-24 septembre 1946.	1 liasse
1416	25-30 septembre 1946.	1 liasse
1417	Octobre 1946.	1 liasse
1418	Novembre 1946.	1 liasse
1419	Décembre 1946.	1 liasse
1420	Janvier 1947.	1 liasse
1421	Février 1947.	

		1 liasse
1422	Mars 1947.	1 liasse
1423	Avril 1947.	1 liasse
1424	Mai 1947.	1 liasse
1425	Juin 1947.	1 liasse
1426	1er-15 juillet 1947.	1 chemise
1427	16-31 juillet 1947.	1 liasse
1428	1er-15 août 1947.	1 liasse
1429	16-31 août 1947.	1 liasse
1430	Septembre 1947.	1 liasse
1431	Octobre 1947.	1 liasse
1432	Novembre 1947.	1 liasse
1433	1er-15 décembre 1947.	1 chemise
1434	16-31 décembre 1947.	1 liasse
1435	Janvier 1948.	1 liasse
1436	Février 1948.	1 liasse
1437	Mars 1948.	1 liasse

1438	Avril 1948.	1 liasse
1439	1er-15 mai 1948.	1 chemise
1440	16-31 mai 1948.	1 liasse
1441	Juin 1948.	1 liasse
1442	Juillet 1948.	1 liasse
1443	Août 1948.	1 liasse
1444	Septembre 1948.	1 liasse
1445	1er-15 octobre 1948.	1 liasse
1446	16-31 octobre 1948.	1 liasse
1447	Novembre 1948.	1 liasse
1448	Décembre 1948.	1 liasse
1449	Janvier 1949.	1 liasse
1450	Février 1949.	1 liasse
1451	1er-15 mars 1949.	1 chemise
1452	16-31 mars 1949.	1 liasse
1453	1er-15 avril 1949.	1 liasse

1454	16-30 avril 1949.	1 liasse
1455	Mai 1949.	1 liasse
1456	Juin 1949.	1 liasse
1457	Juillet 1949.	1 liasse
1458	Août 1949.	1 liasse
1459	Septembre 1949.	1 liasse
1460	Octobre 1949.	1 liasse
1461	Novembre 1949.	1 liasse
1462	1er-15 décembre 1949.	1 liasse
1463	16-31 décembre 1949.	1 liasse
1464	Janvier 1950.	1 liasse
1465	Février 1950.	1 chemise
1466	1er-15 mars 1950.	1 chemise
1467	16-31 mars 1950.	1 chemise
1468	1er-15 avril 1950.	1 liasse
1469	16-30 avril 1950.	1 chemise
1470	1er-12 mai 1950.	

		1 liasse
1471	16-31 mai 1950.	1 chemise
1472	Juin 1950.	1 liasse
1473	Juillet 1950.	1 chemise
1474	Août 1950.	1 liasse
1475	Septembre 1950.	1 liasse
1476	Octobre 1950.	1 liasse
1477	Novembre 1950.	1 chemise
1478	Décembre 1950.	1 liasse
1479	Janvier 1951.	1 chemise
1480	Février 1951.	1 chemise
1481	Mars 1951.	1 liasse
1482	Avril 1951.	1 chemise
1483	Mai 1951.	1 chemise
1484	Juin 1951.	1 chemise
1485	Juillet 1951.	1 chemise
1486	Août 1951.	1 chemise

1487	Septembre 1951.	1 liasse
1488	Octobre 1951.	1 chemise
1489	Novembre 1951.	1 liasse
1490	Décembre 1951.	1 chemise
1491	Janvier 1952.	1 chemise
1492	Février 1952.	1 liasse
1493	Mars 1952.	1 liasse
1494	Avril 1952.	1 chemise
1495	Mai 1952.	1 liasse
1496	Juin 1952.	1 chemise
1497	Juillet 1952.	1 liasse
1498	Août 1952.	1 liasse
1499	Septembre 1952.	1 liasse
1500	Octobre 1952.	1 liasse
1501	Novembre 1952.	1 liasse
1502	Décembre 1952.	1 liasse

1503	Janvier 1953.	1 liasse
1504	Février 1953.	1 liasse
1505	Mars 1953.	1 liasse
1506	Avril 1953.	1 liasse
1507	Mai 1953.	1 chemise
1508	Juin 1953.	1 liasse
1509	Juillet 1953.	1 liasse
1510	Août 1953.	1 liasse
1511	Septembre 1953.	1 liasse
1512	Octobre 1953.	1 liasse
1513	Novembre 1953.	1 liasse
1514	Décembre 1953.	1 liasse
1515	Janvier 1954.	1 liasse
1516	Février 1954.	1 liasse
1517	Mars 1954.	1 liasse
1518	Avril 1954.	1 liasse
1519	Mai 1954.	

		1 chemise
1520	Juin 1954.	1 liasse
1521	Juillet 1954.	1 liasse
1522	Août 1954.	1 liasse
1523	Septembre 1954.	1 liasse
1524	Octobre 1954.	1 liasse
1525	Novembre 1954.	1 liasse
1526	Décembre 1954.	1 liasse
1527	Janvier 1955.	1 liasse
1528	Février 1955.	1 liasse
1529	Mars 1955.	1 chemise
1530	Avril 1955.	1 liasse
1531	Mai 1955.	1 liasse
1532	Juin 1955.	1 liasse
1533	Juillet 1955.	1 liasse
1534	Août 1955.	1 liasse
1535	Septembre 1955.	1 chemise

1536	Janvier 1956.	1 liasse
1537	Février 1956.	1 liasse
1538	Mars 1956.	1 liasse
1539	Avril 1956.	1 liasse
1540	Mai 1956.	1 liasse
1541	Juin 1956.	1 liasse
1542	1er-15 juillet 1956.	1 chemise
1543	16-31 juillet 1956.	1 liasse
1544	Août 1956.	1 liasse
1545	Septembre 1956.	1 chemise
1546	Octobre 1956.	1 chemise
1547	Novembre 1956.	1 liasse
1548	Décembre 1956.	1 liasse
1549	Janvier 1957.	1 liasse
1550	Février 1957.	1 liasse
1551	Mars 1957.	1 liasse

1552	Avril 1957.	1 liasse
1553	Mai 1957.	1 liasse
1554	Juin 1957.	1 liasse
1555	Juillet 1957.	1 liasse
1556	Août 1957.	1 liasse
1557	Septembre 1957.	1 liasse
1558	Octobre 1957.	1 liasse
1559	Novembre 1957.	1 liasse
1560	Décembre 1957.	1 liasse
1561	Janvier 1958.	1 liasse
1562	Février 1958.	1 liasse
1563	Mars 1958.	1 liasse
1564	Avril 1958.	1 liasse
1565	Mai 1958.	1 liasse
1566	Juin 1958.	1 liasse
1567	1er-26 juillet 1958.	1 liasse
1568	27-31 juillet 1958.	1 liasse

		1 liasse
1569	Août 1958.	1 liasse
1570	Septembre 1958.	1 liasse
1571	Octobre 1958.	1 liasse
1572	Novembre 1958.	1 liasse
1573	Décembre 1958.	1 liasse
1574	Janvier 1959.	1 liasse
1575	Février 1959.	1 liasse
1576	1er-15 mars 1959.	1 liasse
1577	16-31 mars 1959.	1 liasse
1578	Avril 1959.	1 liasse
1579	Mai 1959.	1 liasse
1580	Juin 1959.	1 liasse
1581	Juillet 1959.	1 liasse
1582	Août 1959.	1 liasse
1583	Septembre 1959.	1 liasse
1584	Octobre 1959.	1 liasse

1585	Novembre 1959.	1 liasse
1586	Décembre 1959.	1 liasse
1587	Janvier 1960.	1 liasse
1588	Février 1960.	1 liasse
1589	Mars 1960.	1 liasse
1590	Avril 1960.	1 liasse
1591	Mai 1960.	1 liasse
1592	Juin 1960.	1 liasse
1593	Juillet 1960.	1 liasse
1594	Août 1960.	1 liasse
1595	1er-15 septembre 1960.	1 liasse
1596	16-30 septembre 1960.	1 liasse
1597	1er-15 octobre 1960.	1 liasse
1598	16-31 octobre 1960.	1 liasse
1599	1er-15 novembre 1960.	1 liasse
1600	16-30 novembre 1960.	1 liasse

1601	1er-15 décembre 1960.	1 liasse
1602	16-31 décembre 1960.	1 liasse
1603	Janvier 1961.	1 liasse
1604	Mars 1961.	1 liasse
1605	Avril 1961.	1 liasse
1606	1er-15 mai 1961.	1 liasse
1607	16-31 mai 1961.	1 liasse
1608	Juillet 1961.	1 liasse
1609	Août 1961.	1 liasse
1610	Septembre 1961.	1 liasse
1611	Octobre 1961.	1 liasse
1612	Novembre 1961.	1 liasse
1613	1er-15 décembre 1961.	1 liasse
1614	16-31 décembre 1961.	1 liasse
1615	Janvier 1962.	1 liasse
1616	1er-15 février 1962.	1 liasse
1617	16-28 février 1962.	1 liasse

		1 liasse
1618	1er-15 mars 1962.	1 liasse
1619	16-31 mars 1962.	1 liasse
1620	Avril 1962.	1 liasse
1621	1er-15 mai 1962.	1 liasse
1622	16-31 mai 1962.	1 liasse
1623	1er-15 juin 1962.	1 chemise
1624	16-30 juin 1962.	1 liasse
1625	1er-15 juillet 1962.	1 chemise
1626	16-31 juillet 1962.	1 liasse
1627	Août 1962.	1 liasse
1628	Septembre 1962.	1 pièce
1629	1er-15 octobre 1962.	1 liasse
1630	16-31 octobre 1962.	1 liasse
1631	1er-15 novembre 1962.	1 liasse
1632	16-30 novembre 1962.	1 liasse
1633	1er-20 décembre 1962.	1 liasse

1634	21-31 décembre 1962.	1 liasse
1635	1er-15 janvier 1963.	1 liasse
1636	16-31 janvier 1963.	1 liasse
1637	1er-15 février 1963.	1 liasse
1638	16-28 février 1963.	1 liasse
1639	1er-15 mars 1963.	1 liasse
1640	16-31 mars 1963.	1 liasse
1641	1er-15 avril 1963.	1 liasse
1642	16-30 avril 1963.	1 liasse
1643	1er-15 mai 1963.	1 liasse
1644	16-31 mai 1963.	1 liasse
1645	1er-15 juin 1963.	1 liasse
1646	16-30 juin 1963.	1 liasse
1647	1er-15 juillet 1963.	1 liasse
1648	16-31 juillet 1963.	1 liasse
1649	1er-15 août 1963.	1 liasse

1650	16-31 août 1963.	1 liasse
1651	1er-15 septembre 1963.	1 liasse
1652	16-30 septembre 1963.	1 liasse
1653	1er-15 octobre 1963.	1 liasse
1654	16-31 octobre 1963.	1 liasse
1655	Novembre 1963.	1 liasse
1656	1er-15 décembre 1963.	1 liasse
1657	16-31 décembre 1963.	1 liasse
1658	1er-15 janvier 1964.	1 liasse
1659	16-31 janvier 1964.	1 liasse
1660	Février 1964.	1 liasse
1661	Mars 1964.	1 liasse
1662	Avril 1964.	1 liasse
1663	Mai 1964.	1 liasse
1664	Juin 1964.	1 liasse
1665	1er-15 juillet 1964.	1 liasse
1666	16-31 juillet 1964.	1 liasse

		1 liasse
1667	Août 1964.	1 liasse
1668	Septembre 1964.	1 liasse
1669	1er-15 octobre 1964.	1 liasse
1670	16-31 octobre 1964.	1 liasse
1671	1er-15 novembre 1964.	1 liasse
1672	16-30 novembre 1964.	1 liasse
1673	1er-15 janvier 1965. Non consultable	1 liasse
1674	16-31 janvier 1965.	1 liasse
1675	Février 1965.	1 liasse
1676	1er-15 mars 1965.	1 liasse
1677	16-31 mars 1965.	1 liasse
1678	Avril 1965.	1 liasse
1679	Mai 1965.	1 liasse
1680	1er-15 juin 1965.	1 liasse
1681	16-30 juin 1965.	1 liasse
1682	1er-15 juillet 1965.	1 liasse

		1 liasse
1683	16-31 juillet 1965.	1 liasse
1684	1er-15 août 1965.	1 liasse
1685	16-31 août 1965.	1 liasse
1686	Septembre 1965.	1 liasse
1687	1er-15 octobre 1965.	1 liasse
1688	16-31 octobre 1965.	1 liasse
1689	1er-15 novembre 1965.	1 chemise
1690	16-30 novembre 1965.	1 liasse
1691	1er-15 décembre 1965.	1 liasse
1692	16-31 décembre 1965.	1 chemise
1693	1er-15 janvier 1966.	1 liasse
1694	16-31 janvier 1966.	1 liasse
1695	1er-15 février 1966.	1 liasse
1696	16-28 février 1966.	1 liasse
1697	1er-15 mars 1966.	1 liasse
1698	16-31 mars 1966.	1 liasse

1699	1er-15 avril 1966.	1 liasse
1700	16-30 avril 1966.	1 liasse
1701	1er-12 mai 1966.	1 liasse
1702	13-31 mai 1966.	1 liasse
1703	16 juin 1966.	1 chemise
1704	1er-15 juillet 1966.	1 liasse
1705	16-31 juillet 1966.	1 liasse
1706	1er-15 août 1966.	1 liasse
1707	16-31 août 1966.	1 liasse
1708	Septembre 1966.	1 liasse
1709	1er-15 octobre 1966.	1 liasse
1710	16-31 octobre 1966.	1 liasse
1711	1er-15 novembre 1966.	1 liasse
1712	16-30 novembre 1966.	1 liasse
1713	1er-15 décembre 1966.	1 liasse
1714	16-31 décembre 1966.	1 liasse

1715	1er-15 janvier 1967.	1 liasse
1716	16-31 janvier 1967.	1 liasse
1717	1er-15 février 1967.	1 liasse
1718	16-28 février 1967.	1 liasse
1719	1er-10 mars 1967.	1 liasse
1720	11-20 mars 1967.	1 liasse
1721	21-31 mars 1967.	1 liasse
1722	1er-15 avril 1967.	1 liasse
1723	16-30 avril 1967.	1 liasse
1724	1er-16 mai 1967.	1 liasse
1725	17-31 mai 1967.	1 liasse
1726	1er-15 juin 1967.	1 liasse
1727	16-30 juin 1967.	1 liasse
1728	1er-10 juillet 1967.	1 liasse
1729	11-31 juillet 1967.	1 liasse
1730	1er-15 août 1967.	1 liasse
1731	16-31 août 1967.	1 liasse

		1 liasse
1732	1er-15 septembre 1967.	1 liasse
1733	16-30 septembre 1967.	1 liasse
1734	1er-17 octobre 1967.	1 chemise
1735	18-31 octobre 1967.	1 liasse
1736	Novembre 1967.	1 liasse
1737	1er-15 décembre 1967.	1 liasse
1738	16-31 décembre 1967.	1 liasse
1739	1er-15 janvier 1968.	1 liasse
1740	16-31 janvier 1968.	1 liasse
1741	1er-15 février 1968.	1 liasse
1742	16-28 février 1968.	1 liasse
1743	1er-15 mars 1968.	1 liasse
1744	16-31 mars 1968.	1 chemise
1745	1er-15 avril 1968.	1 liasse
1746	16-30 avril 1968.	1 liasse
1747	1er-15 mai 1968.	1 liasse

1748	16-31 mai 1968.	1 liasse
1749	1er-15 juillet 1968.	1 liasse
1750	16-31 juillet 1968.	1 liasse
1751	Août 1968.	1 liasse
1752	1er-15 septembre 1968.	1 liasse
1753	16-30 septembre 1968.	1 liasse
1754	1er-15 octobre 1968.	1 liasse
1755	16-31 octobre 1968.	1 liasse
1756	1er-15 novembre 1968.	1 liasse
1757	16-30 novembre 1968.	1 liasse
1758	1er-15 décembre 1968.	1 liasse
1759	16-31 décembre 1968.	1 liasse
1760	1er-15 janvier 1969.	1 liasse
1761	16-31 janvier 1969.	1 liasse
1762	Février 1969.	1 liasse
1763	1er-15 mars 1969.	1 liasse

1764	16-31 mars 1969.	1 liasse
1765	1er-15 avril 1969.	1 liasse
1766	16-30 avril 1969.	1 liasse
1767	1er-15 mai 1969.	1 liasse
1768	16-31 mai 1969.	1 chemise
1769	1er-15 juin 1969.	1 liasse
1770	16-30 juin 1969.	1 chemise
1771	1er-15 juillet 1969.	1 liasse
1772	16-31 juillet 1969.	1 chemise
1773	Août 1969.	1 liasse
1774	1er-15 septembre 1969.	1 chemise
1775	16-30 septembre 1969.	1 chemise
1776	1er-9 octobre 1969.	1 liasse
1777	10-31 octobre 1969.	1 liasse
1778	Novembre 1969.	1 liasse
1779	1er-15 décembre 1969.	1 liasse
1780	16-31 décembre 1969.	

		1 liasse
1781	1er-15 janvier 1970.	1 liasse
1782	16-31 janvier 1970.	1 liasse
1783	1er-15 février 1970.	1 liasse
1784	16-28 février 1970.	1 liasse
1785	1er-15 mars 1970.	1 chemise
1786	16-31 mars 1970.	1 chemise
1787	Avril 1970.	1 liasse
1788	1er-15 mai 1970.	1 liasse
1789	16-31 mai 1970.	1 liasse
1790	1er-15 juin 1970.	1 liasse
1791	16-30 juin 1970.	1 liasse
1792	1er-15 juillet 1970.	1 liasse
1793	16-31 juillet 1970.	1 liasse
1794	1er-10 août 1970.	1 chemise
1795	11-20 août 1970.	1 liasse
1796	21-31 août 1970.	1 chemise

1797	1er-15 septembre 1970.	1 chemise
1798	16-30 septembre 1970.	1 liasse
1799	1er-15 octobre 1970.	1 liasse
1800	16-31 octobre 1970.	1 liasse
1801	1er-15 novembre 1970.	1 chemise
1802	16-30 novembre 1970.	1 liasse
1803	1er-10 décembre 1970.	1 liasse
1804	11-20 décembre 1970.	1 liasse
1805	21-31 décembre 1970.	1 liasse
1806	1er-15 janvier 1971.	1 chemise
1807	16-31 janvier 1971.	1 chemise
1808	1er-7 février 1971.	1 liasse
1809	8-28 février 1971.	1 liasse
1810	1er-10 mars 1971.	1 liasse
1811	11-31 mars 1971.	1 chemise
1812	1er-15 avril 1971.	1 liasse

1813	16-30 avril 1971.	1 liasse
1814	1er-15 mai 1971.	1 liasse
1815	16-31 mai 1971.	1 liasse
1816	1er-10 juin 1971.	1 liasse
1817	11-20 juin 1971.	1 chemise
1818	21-30 juin 1971.	1 liasse
1819	1er-15 juillet 1971.	1 liasse
1820	16-31 juillet 1971.	1 liasse
1821	1er-15 août 1971.	1 chemise
1822	16-31 août 1971.	1 liasse
1823	1er-15 septembre 1971.	1 liasse
1824	16-30 septembre 1971.	1 liasse
1825	Octobre 1971.	1 liasse
1826	1er-10 novembre 1971.	1 liasse
1827	11-30 novembre 1971.	1 liasse
1828	1er-15 décembre 1971.	1 liasse
1829	16-31 décembre 1971.	

		1 liasse
1830	1er-17 janvier 1972.	1 liasse
1831	18-31 janvier 1972.	1 liasse
1832	1er-15 février 1972.	1 liasse
1833	16-28 février 1972.	1 liasse
1834	1er-20 mars 1972.	1 liasse
1835	21-31 mars 1972.	1 liasse
1836	1er-10 avril 1972.	1 liasse
1837	11-30 avril 1972.	1 liasse
1838	1er-10 mai 1972.	1 liasse
1839	11-31 mai 1972.	1 liasse
1840	1er-19 juin 1972.	1 liasse
1841	20-30 juin 1972.	1 liasse
1842	1er-15 juillet 1972.	1 liasse
1843	16-31 juillet 1972.	1 liasse
1844	Août 1972.	1 liasse
1845	1er-8 septembre 1972.	1 liasse

1846	9-30 septembre 1972.	1 liasse
1847	1er-15 octobre 1972.	1 liasse
1848	16-31 octobre 1972.	1 liasse
1849	Novembre 1972.	1 liasse
1850	1er-10 décembre 1972.	1 chemise
1851	11-20 décembre 1972.	1 liasse
1852	21-31 décembre 1972.	1 liasse
1853	1er-15 janvier 1973.	1 liasse
1854	16-31 janvier 1973.	1 liasse
1855	1er-15 février 1973.	1 liasse
1856	16-28 février 1973.	1 liasse
1857	1er-15 mars 1973.	1 liasse
1858	16-31 mars 1973.	1 liasse
1859	1er-15 avril 1973.	1 liasse
1860	16-30 avril 1973.	1 liasse
1861	Mai 1973.	1 liasse

1862	14, 22 juin 1973.	1 chemise
1863	1er-15 juillet 1973.	1 liasse
1864	16-31 juillet 1973.	1 liasse
1865	1er-15 août 1973.	1 chemise
1866	16-31 août 1973.	1 liasse
1867	1er-15 septembre 1973.	1 liasse
1868	16-30 septembre 1973.	1 liasse
1869	Octobre 1973.	1 liasse
1870	1er-15 novembre 1973.	1 liasse
1871	16-30 novembre 1973.	1 liasse
1872	Décembre 1973.	1 liasse
1873	Janvier 1974.	1 liasse
1874	1er-15 février 1974.	1 liasse
1875	16-28 février 1974.	1 liasse
1876	1er-20 mars 1974.	1 liasse
1877	21-31 mars 1974.	1 liasse
1878	1er-15 avril 1974.	

		1 liasse
1879	16-30 avril 1974.	1 liasse
1880	1er-15 mai 1974.	1 liasse
1881	16-31 mai 1974.	1 liasse
1882	1er-15 juin 1974.	1 chemise
1883	16-30 juin 1974.	1 liasse
1884	1er-6 juillet 1974.	1 liasse
1885	7-15 juillet 1974.	1 liasse
1886	16-31 juillet 1974.	1 chemise
1887	1er-15 août 1974.	1 liasse
1888	16-31 août 1974.	1 liasse
1889	1er-15 septembre 1974.	1 liasse
1890	16-30 septembre 1974.	1 liasse
1891	1er-15 octobre 1974.	1 liasse
1892	16-30 octobre 1974.	1 liasse
1893	1er-15 novembre 1974.	1 chemise
1894	16-30 novembre 1974.	1 liasse

1895	1er-15 décembre 1974.	1 liasse
1896	16-31 décembre 1974.	1 liasse
1897	1er-20 janvier 1975.	1 liasse
1898	16-31 janvier 1975.	1 liasse
1899	1er-15 février 1975.	1 chemise
1900	16-28 février 1975.	1 chemise
1901	1er-15 mars 1975.	1 liasse
1902	16-31 mars 1975.	1 liasse
1903	Avril 1975.	1 liasse
1904	Mai 1975.	1 liasse
1905	1er-15 juin 1975.	1 chemise
1906	16-30 juin 1975.	1 liasse
1907	1er-15 juillet 1975.	1 liasse
1908	16-31 juillet 1975.	1 chemise
1909	Août 1975.	1 liasse
1910	1er-15 septembre 1975.	1 liasse

1911	16-30 septembre 1975.	1 chemise
1912	1er-10 octobre 1975.	1 chemise
1913	11-20 octobre 1975.	1 liasse
1914	21-31 octobre 1975.	1 liasse
1915	1er-15 novembre 1975.	1 liasse
1916	16-30 novembre 1975.	1 liasse
1917	1er-7 décembre 1975.	1 liasse
1918	8-31 décembre 1975.	1 liasse
1919	1er-15 janvier 1976.	1 chemise
1920	16-31 janvier 1976.	1 chemise
1921	1er-19 février 1976.	1 chemise
1922	20-28 février 1976.	1 liasse
1923	1er-20 mars 1976.	1 liasse
1924	21-31 mars 1976.	1 liasse
1925	1er-15 avril 1976.	1 liasse
1926	16-30 avril 1976.	1 liasse
1927	1er-15 mai 1976.	

		1 liasse
1928	16-31 mai 1976.	1 liasse
1929	1er-15 juin 1976.	1 liasse
1930	16-30 juin 1976.	1 liasse
1931	1er-15 juillet 1976.	1 liasse
1932	16-31 juillet 1976.	1 liasse
1933	1er-15 août 1976.	1 liasse
1934	16-31 août 1976.	1 chemise
1935	1er-15 septembre 1976.	1 chemise
1936	16-30 septembre 1976.	1 liasse
1937	1er-10 octobre 1976.	1 liasse
1938	11-16 octobre 1976.	1 liasse
1939	17-31 octobre 1976.	1 liasse
1940	1er-15 novembre 1976.	1 liasse
1941	16-30 novembre 1976.	1 liasse
1942	1er-10 décembre 1976.	1 liasse
1943	11-31 décembre 1976.	1 liasse

1944	Janvier 1977.	1 liasse
1945	1er-15 février 1977.	1 liasse
1946	16-28 février 1977.	1 liasse
1947	1er-15 mars 1977.	1 liasse
1948	16-31 mars 1977.	1 liasse
1949	1er-4 avril 1977.	1 liasse
1950	5-15 avril 1977.	1 liasse
1951	16-30 avril 1977.	1 liasse
1952	1er-15 mai 1977.	1 liasse
1953	1er-15 juin 1977.	1 liasse
1954	16-30 juin 1977.	1 chemise
1955	1er-15 juillet 1977.	1 chemise
1956	16-31 juillet 1977.	1 chemise
1957	1er-15 août 1977.	1 liasse
1958	16-31 août 1977.	1 liasse
1959	1er-9 septembre 1977.	1 liasse

1960	10-30 septembre 1977.	1 liasse
1961	Octobre 1977.	1 liasse
1962	Novembre 1977.	1 liasse
1963	1er-19 décembre 1977.	1 liasse
1964	20-31 décembre 1977.	1 liasse
1965	1er-13 janvier 1978.	1 liasse
1966	14-24 janvier 1978.	1 liasse
1967	25-31 janvier 1978.	1 liasse
1968	1er-15 février 1978.	1 chemise
1969	16-28 février 1978.	1 liasse
1970	1er-15 mars 1978.	1 liasse
1971	16-31 mars 1978.	1 liasse
1972	1er-18 avril 1978.	1 liasse
1973	19-30 avril 1978.	1 liasse
1974	1er-22 mai 1978.	1 liasse
1975	23-31 mai 1978.	1 liasse
1976	1er-10 juin 1978.	

		1 liasse
1977	11-30 juin 1978.	1 liasse
1978	1er-17 juillet 1978.	1 liasse
1979	18-31 juillet 1978.	1 liasse
1980	1er-24 août 1978.	1 liasse
1981	25-31 août 1978.	1 liasse
1982	1er-15 septembre 1978.	1 chemise
1983	16-30 septembre 1978.	1 liasse
1984	1er-17 octobre 1978.	1 liasse
1985	18-31 octobre 1978.	1 liasse
1986	Novembre 1978.	1 liasse
1987	1er-15 décembre 1978.	1 liasse
1988	16-31 décembre 1978.	1 liasse
1989	1er-18 janvier 1979.	1 chemise
1990	19-31 janvier 1979.	1 liasse
1991	1er-15 février 1979.	1 liasse
1992	16-28 février 1979.	1 liasse

1993	1er-15 mars 1979.	1 liasse
1994	16-31 mars 1979.	1 liasse
1995	1er-10 avril 1979.	1 liasse
1996	11-30 avril 1979.	1 chemise
1997 /1	1er-10 mai 1979.	1 chemise
1997 /2	11-23 mai 1979.	1 chemise
1998	24-31 mai 1979.	1 chemise
1999	1er-14 juin 1979.	1 liasse
2000	15-30 juin 1979.	1 liasse
2001	1er-17 juillet 1979.	1 liasse
2002	18-31 juillet 1979.	1 liasse
2003	1er-20 août 1979.	1 liasse
2004	21-31 août 1979.	1 liasse
2005	1er-10 septembre 1979.	1 liasse
2006	11-30 septembre 1979.	1 liasse
2007	Octobre 1979.	1 liasse

2008	1er-15 novembre 1979.	1 chemise
2009	16-30 novembre 1979.	1 liasse
2010	1er-15 décembre 1979.	1 liasse
2011	16-31 décembre 1979.	1 liasse
2012	1er-18 janvier 1980.	1 liasse
2013	19-31 janvier 1980.	1 liasse
2014	1er-10 février 1980.	1 liasse
2015	11-15 février 1980.	1 liasse
2016	16-28 février 1980.	1 liasse
2017	Mars 1980.	1 liasse
2018	1er-15 avril 1980.	1 liasse
2019	16-30 avril 1980.	1 liasse
2020	1er-9 mai 1980.	1 liasse
2021	10-31 mai 1980.	1 liasse
2022	1er-17 juillet 1980.	1 liasse
2023	18-31 juillet 1980.	1 liasse
2024	1er-15 septembre 1980.	

		1 liasse
2025	16-30 septembre 1980.	1 liasse
2026	Octobre 1980.	1 chemise
2027	1er-15 novembre 1980.	1 liasse
2028	16-30 novembre 1980.	1 liasse
2029	1er-10 février 1981.	1 liasse
2030	11-28 février 1981.	1 liasse
2031	1er-15 mars 1981.	1 chemise
2032	16-31 mars 1981.	1 liasse
2033	1er-15 avril 1981.	1 liasse
2034	16-30 avril 1981.	1 liasse
2035	1er-15 mai 1981.	1 liasse
2036	16-31 mai 1981.	1 liasse
2037	Août 1981.	1 liasse
2038	1er-15 septembre 1981.	1 liasse
2039	16-30 septembre 1981.	1 liasse
2040	1er-16 octobre 1981.	1 liasse

2041	17-31 octobre 1981.	1 liasse
2042	1er-15 novembre 1981.	1 liasse
2043	16-30 novembre 1981.	1 liasse
2044	Décembre 1981.	1 liasse
2045	1er-19 janvier 1982.	1 liasse
2046	20-31 janvier 1982.	1 liasse
	1er-5 février 1982.	1 liasse
2048	6-28 février 1982.	1 liasse
2049	1er-15 mars 1982.	1 chemise
2050	16-31 mars 1982.	1 chemise
2051	30 avril 1982.	1 chemise
2052	1er-15 mai 1982.	1 liasse
2053	16-31 mai 1982.	1 liasse
2054	1er-15 juin 1982.	1 liasse
2055	16-30 juin 1982.	1 liasse
2056 /1	1er-21 décembre 1982.	1 liasse

2056 /2	22-31 décembre 1982.	1 liasse
2057	Janvier 1983.	1 liasse
2058	Février 1983.	1 liasse
2059	1er-15 mars 1983.	1 liasse
2060	16-31 mars 1983.	1 liasse
2061	Avril 1983.	1 liasse
2062	Mai 1983.	1 liasse
2063	Juin 1983.	1 liasse
2064	Juillet 1983.	1 liasse
2065	Août 1983.	1 liasse
2066	Septembre 1983.	1 liasse
2067	1er-15 octobre 1983.	1 liasse
2068	16-31 octobre 1983.	1 liasse
2069	Novembre 1983.	1 liasse
2070	Décembre 1983.	1 liasse
2071	Janvier 1984.	1 liasse
2072	Février 1984.	1 liasse

		1 liasse
2073	Mars 1984.	1 liasse
2074	Avril 1984.	1 liasse
2075	Mai 1984.	1 liasse
2076	Juin 1984.	1 liasse
2077	Juillet 1984.	1 liasse
2078	Août 1984.	1 liasse
2079	Septembre 1984.	1 liasse
2080	Octobre 1984.	1 liasse
2081	Novembre 1984.	1 liasse
2082	Décembre 1984.	1 liasse
2083	Janvier 1985.	1 liasse
2084	Février 1985.	1 liasse
2085 /1	1er-22 mars 1985.	1 liasse
2085 /2	22-28 mars 1985.	1 liasse
2086	Avril 1985.	1 liasse
2087	Mai 1985.	1 liasse

2088	1er-15 juin 1985.	1 liasse
2089	16-30 juin 1985.	1 liasse
2090	Juillet 1985.	1 liasse
2091	Août 1985.	1 liasse
2092	Septembre 1985.	1 liasse
2093 /1	Octobre 1985.	1 liasse
2093 /2	Octobre 1985.	1 liasse
2094	Novembre 1985.	1 liasse
2095	1er-15 décembre 1985.	1 liasse
2096	16 décembre 1985.	1 liasse
2097	16-31 décembre 1985.	1 liasse
2098	Janvier 1986.	1 liasse
2099	Février 1986.	1 liasse
2100	Mars 1986.	1 liasse
2101	Avril 1986.	1 liasse
2102	Mai 1986.	1 liasse

2103	Juin 1986.	1 liasse
2104	Juillet 1986.	1 liasse
2105	Août 1986.	1 liasse
2106	Septembre 1986.	1 liasse
2107	Octobre 1986.	1 liasse
2108	Novembre 1986.	1 liasse
2109	Décembre 1986.	1 liasse
2110	Janvier 1987.	1 liasse
2111	Février 1987.	1 liasse
2112	Mars 1987.	1 liasse
2113	17 mars 1987.	1 liasse
2114	Avril 1987.	1 liasse
2115	Mai 1987.	1 liasse
2116	Juin 1987.	1 liasse
2117	Juillet 1987.	1 liasse
2118	Août - septembre 1987.	1 liasse
2119	Octobre 1987.	

		1 liasse
2120	Novembre 1987.	1 liasse
2121	Décembre 1987.	1 liasse
2122	Janvier - février 1988.	1 liasse
2123	Mars 1988.	1 liasse
2124	Avril - mai 1988.	1 liasse
2125	Juin - juillet 1988.	1 liasse
2126	Août 1988.	1 liasse
2127	Septembre 1988.	1 liasse
2128	Octobre 1988.	1 liasse
2129	Novembre - décembre 1988.	1 liasse
2130	Janvier 1989.	1 liasse
2131	Février 1989.	1 liasse
2132	Mars 1989.	1 liasse
2133	Avril 1989.	1 liasse
2134	Mai - juin 1989.	1 liasse
2135	Juillet 1989.	1 liasse

2136	Août - septembre 1989.	1 liasse
2137	Octobre 1989.	1 liasse
2138	Novembre 1989.	1 liasse
2139	Décembre 1989.	1 liasse
2140	Janvier 1990.	1 liasse
2141	Février 1990.	1 liasse
2142	Mars 1990.	1 liasse
2143	Avril 1990.	1 liasse
2144	Mai - juin 1990.	1 liasse
2145	Juillet - septembre 1990.	1 liasse
2146	Octobre - décembre 1990.	1 liasse
2147	Janvier - mars 1991.	1 liasse
2148	Avril - juin 1991.	1 liasse
2149	Juillet - septembre 1991.	1 liasse
2150	Octobre - décembre 1991.	1 liasse
2151	Janvier - mars 1992.	1 liasse

2152	Avril - juin 1992.	1 liasse
2153	Juillet - septembre 1992.	1 liasse
2154	Octobre - décembre 1992.	1 liasse
2155	Janvier - mars 1993.	1 liasse
2156	Avril - juin 1993.	1 liasse
2157	Juillet - septembre 1993.	1 liasse
2158	Octobre - décembre 1993.	1 liasse
2159	Janvier - mars 1994.	1 liasse
2160	1er avril - 14 mai 1994.	1 liasse
2161	16 mai - 30 juin 1994.	1 liasse
2162	Juillet - septembre 1994.	1 liasse
2163	Octobre - décembre 1994.	1 liasse
	(4) 1995-2002	
2401	<i>2401 - 2497 Dossiers d'écrou. 1995-2002.</i> 1er janvier 1995 - 31 mars 1995.	1 liasse
2402	4 avril 1995 - 12 mai 1995.	1 liasse
2403	17 mai 1995 - 23 juin 1995.	1 liasse

2404	4 juillet 1995 - 29 août 1995.	1 liasse
2405	1er septembre 1995 - 29 septembre 1995.	1 liasse
2406	1er octobre 1995 - 15 novembre 1995.	1 liasse
2407	16 novembre 1995 - 4 décembre 1995.	1 liasse
2408	7 décembre 1995 - 31 décembre 1995.	1 liasse
2409	1er janvier 1996 - 31 janvier 1996.	1 liasse
2410	1er février 1996 - 28 février 1996.	1 liasse
2411	2 mars 1996 - 29 mars 1996.	1 liasse
2412	1er avril 1995 - 30 juin 1995.	1 liasse
2413	1er juillet 1996 - 29 juillet 1996.	1 liasse
2414	12 août 1996 - 16 septembre 1996.	1 liasse
2415	17 septembre 1996 - 30 septembre 1996.	1 liasse
2416	3 octobre 1996 - 30 octobre 1996.	1 liasse
2417	2 novembre 1996 - 30 novembre 1996.	1 liasse
2418	2 décembre 1996 - 31 décembre 1996.	1 liasse
2419	6 janvier 1997 - 31 janvier 1997.	1 liasse

2420	1er février 1997 - 28 février 1997.	1 liasse
2421	4 mars 1997 - 30 mars 1997.	1 liasse
2422	1er avril 1997 - 29 avril 1997.	1 liasse
2423	1er mai 1997 - 30 mai 1997.	1 liasse
2424	1er juin 1997 - 30 juin 1997.	1 liasse
2425	1er juillet 1997 - 31 juillet 1997.	1 liasse
2426	1er août 1997 - 20 août 1997.	1 liasse
2427	21 août 1997 - 31 août 1997.	1 liasse
2428	1er septembre 1997 - 31 octobre 1997.	1 liasse
2429	3 novembre 1997 - 28 novembre 1997.	1 liasse
2430	1er décembre 1997 - 31 décembre 1997.	1 liasse
2431	3 janvier 1998 - 27 février 1998.	1 liasse
2432	1er mars 1998 - 29 mars 1998.	1 liasse
2433	1er avril 1998 - 18 avril 1998.	1 liasse
2434	19 avril 1998 - 30 avril 1998.	1 liasse
2435	2 mai 1998 - 31 mai 1998.	1 liasse
2436	2 juin 1998 - 31 juillet 1998.	

		1 liasse
2437	1er août 1998 - 27 août 1998.	1 liasse
2438	1er septembre 1998 - 30 septembre 1998.	1 liasse
2439	2 octobre 1998 - 30 novembre 1998.	1 liasse
2440	3 décembre 1998 - 31 décembre 1998.	1 liasse
2441	1er janvier 1999 - 30 janvier 1999.	1 liasse
2442	1er février 1999 - 12 février 1999.	1 liasse
2443	15 février 1999 - 28 février 1999.	1 liasse
2444	1er mars 1999 - 31 mars 1999.	1 liasse
2445	2 avril 1999 - 31 mai 1999.	1 liasse
2446	1er juin 1999 - 30 juillet 1999.	1 liasse
2447	2 août 1999 - 30 septembre 1999.	1 liasse
2448	1er octobre 1999 - 31 octobre 1999.	1 liasse
2449	3 novembre 1999 - 29 novembre 1999.	1 liasse
2450	3 décembre 1999 - 18 décembre 1999.	1 liasse
2451	19 décembre 1999 - 31 décembre 1999.	1 liasse
2452	1er janvier 2000 - 31 janvier 2000.	1 liasse

2453	1er février 2000 - 28 février 2000.	1 liasse
2454	1er avril 2000 - 29 avril 2000.	1 liasse
2455	1er mars 2000 - 31 mars 2000.	1 liasse
2456	2 mai 2000 - 30 mai 2000.	1 liasse
2457	1er juin 2000 - 21 juin 2000.	1 liasse
2458	21 juin 2000 - 30 juin 2000.	1 liasse
2459	1er juillet 2000 - 31 août 2000.	1 liasse
2460	1er septembre 2000 - 29 septembre 2000.	1 liasse
2461	2 octobre 2000 - 31 octobre 2000.	1 liasse
2462	1er novembre 2000 - 7 novembre 2000.	1 liasse
2463	8 novembre 2000 - 29 novembre 2000.	1 liasse
2464	1er décembre 2000 - 14 décembre 2000.	1 liasse
2465	15 décembre 2000 - 31 décembre 2000.	1 liasse
2466	1er janvier 2001 - 29 janvier 2001.	1 liasse
2467	1er février 2001 - 13 février 2001.	1 liasse
2468	14 février 2001 - 21 février 2001.	1 liasse

2469	23 février 2001 - 28 février 2001.	1 liasse
2470	2 mars 2001 - 31 mars 2001.	1 liasse
2471	2 avril 2001 - 30 avril 2001.	1 liasse
2472	2 mai 2001 - 31 mai 2001.	1 liasse
2473	1er juin 2001 - 30 juin 2001.	1 liasse
2474	1er juillet 2001 - 31 juillet 2001.	1 liasse
2475	2 août 2001 - 31 août 2001.	1 liasse
2476	1er septembre 2001 - 23 septembre 2001.	1 liasse
2477	24 septembre 2001 - 28 septembre 2001.	1 liasse
2478	1er octobre 2001 - 30 octobre 2001.	1 liasse
2479	2 novembre 2001 - 30 novembre 2001.	1 liasse
2480	3 décembre 2001 - 31 décembre 2001.	1 liasse
2481	4 janvier 2002 - 31 janvier 2002.	1 liasse
2482	4 février 2002 - 25 février 2002.	1 liasse
2483	4 mars 2002 - 31 mars 2002.	1 liasse
2484	2 avril 2002 - 30 avril 2002.	1 liasse
2485	2 mai 2002 - 17 mai 2002.	

		1 liasse
2486	17 mai 2002 - 31 mai 2002.	1 liasse
2487	3 juin 2002 - 17 juin 2002.	1 liasse
2488	18 juin 2002 - 31 juin 2002.	1 liasse
2489	1er juillet 2002 - 31 juillet 2002.	1 liasse
2490	1er août 2002 - 25 août 2002.	1 liasse
2491	25 août 2002.	1 liasse
2492	27 août 2002 - 31 août 2002.	1 liasse
2493	2 septembre 2002 - 30 septembre 2002.	1 liasse
2494	1er octobre 2002 - 31 octobre 2002.	1 liasse
2495	1er novembre 2002 - 29 novembre 2002.	1 liasse
2496	1er décembre 2002 - 25 décembre 2002.	1 liasse
2497	27 décembre 2002 - 31 décembre 2002.	1 liasse
3. COMPTABILITÉ MORALE		
<i>2164 - 2179 REGISTRES DE COMPTABILITÉ MORALE. 1870-1924.</i>		
2164	31 octobre 1870 - 20 décembre 1882.	1 volume
	Non consultable	
2165	20 février 1883 - 23 juillet 1888.	1 volume
	Non consultable	

2166	16 janvier 1888 - 18 août 1890. Non consultable	1 volume
2167	18 août 1890 - 22 août 1892. Non consultable	1 volume
2168	29 août 1892 - 18 septembre 1894. Non consultable	1 volume
2169	19 novembre 1894 - 18 octobre 1897. Non consultable	1 volume
2170	27 décembre 1897 - 12 mars 1900. Non consultable	1 volume
2171	12 mars 1900 - 3 septembre 1902. Non consultable	1 volume
2172	9 février 1903 - 12 février 1907. Non consultable	1 volume
2173	25 février 1907 - 8 mars 1909. Non consultable	1 volume
2174	15 mars 1909 - 5 juin 1911. Non consultable	1 volume
2175	19 avril 1911 - 27 août 1912. Non consultable	1 volume
2176	23 septembre 1912 - 31 janvier 1916. Non consultable	1 volume
2177	29 octobre 1915 - 27 décembre 1920. Non consultable	1 volume
2178	27 décembre 1920 - 3 décembre 1923.	1 volume

Non consultable

2179 3 décembre 1923 - 9 juin 1924. 1 volume

Non consultable

2180 4. PÉRIODES DE GUERRE
Liste des détenus à la disposition des autorités allemandes. 1915-1918. 1 chemise

2181 Pièces relatives aux entrées et sorties de détenus sous l'occupation allemande. (1943) 1944. 1 chemise

2182 Correspondance et listes relatives au départ des Allemands et aux libérations de détenus politiques le 8 septembre 1944. Avril - mai 1945. 1 chemise

2183 État de proposition de translation de détenus dans d'autres prisons pour cause d'encombrement. 25 mai 1945. 1 pièce

2184 Dossier relatif à l'exhumation de treize corps de victimes de guerre dans les jardins de la prison. Novembre 1945. 1 chemise

2185 Lettre du ministère de la Justice demandant le nombre et la liste des détenus ouvriers mineurs professionnels aptes au travail et pièces afférentes. 1945. 3 pièces

2498 Dossier relatif aux demandes de renseignements sur les personnes détenues ou fusillées par les Allemands durant l'occupation. 1976-2004. 1 chemise

E. SERVICE MÉDICAL

2186 Registre d'ordres du médecin. 1871-1887. 1 volume

2187 2187 - 2201 REGISTRES DE VISITE PAR LE MÉDECIN DES DÉTENUS ENTRANTS OU À TRANSFÉRER. 1891-1943, 1945-1955. 27 avril 1891 - 17 juin 1892. 1 volume

2188	18 juin 1892 - 2 janvier 1896.	1 volume
2189	3 janvier 1896 - 2 janvier 1899.	1 volume
2190	2 janvier 1899 - 11 juin 1901.	1 volume
2191	27 juin 1901 - 27 octobre 1903.	1 volume
2192	30 octobre 1903 - 14 août 1907.	1 volume
2193	14 août 1907 - 6 septembre 1909.	1 volume
2194	7 septembre 1909 - 13 décembre 1910.	1 volume
2195	17 décembre 1910 - 24 juin 1913.	1 volume
2196	26 juin 1913 - 31 mai 1919.	1 volume
2197	3 juin 1919 - 23 juin 1923.	1 volume
2198	1er juillet 1923 - 3 mai 1929.	1 volume
2199	4 mai 1929 - 9 novembre 1940.	1 volume
2200	15 novembre 1940 - 27 mars 1943.	1 volume
2201	8 juin 1945 - 5 décembre 1955.	1 volume
2202	Procès-verbaux d'aliénation mentale. 1904-1930.	1 liasse

F. CONFÉRENCE DU PERSONNEL

2203 - 2208 PROCÈS-VERBAUX DES CONFÉRENCES DU PERSONNEL. 1878-1944.

2203	1878-1881.	1 volume
2204	1882-1884.	1 volume
2205	1884-1888.	1 volume
2206	1888-1891.	1 volume
2207	1891-1911.	1 volume
2208	1912-1944.	1 volume
2209 - *** PROCÈS-VERBAUX DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE. 1888-1979.		
2209	1888-1921.	1 volume
2210	1921-1935.	1 volume
2211	1935-1951.	1 volume
	Non consultable	
2237	1951-1979.	1 volume

G. SERVICES PSYCHOSOCIAUX

1. UNITÉ D'ORIENTATION ET DE TRAITEMENT ET SERVICE PSYCHOSOCIAL

2212	Pièces entrantes et sortantes relatives à l'Unité d'orientation et de traitement (UOT) et au service psycho-social (SPC). 1996-2001.	1 liasse
------	--	----------

2. RELATIONS AVEC LES SERVICES EXTÉRIEURS

A. SERVICE SOCIAL POST-PÉNITENTIAIRE

2213 Circulaires du ministère de la Justice relatives à l'organisation du service social post-pénitentiaire. 1938 (1943).

1 chemise

2214 Statistiques post-pénitentiaires. 1938-1943.

1 chemise

B. SERVICE SOCIAL D'EXÉCUTION DE DÉCISIONS JUDICIAIRES

2215 2215 - 2225 Copies des rapports de guidance sociale. 1990-2000. 1990.

1 chemise

2216 1991.

1 chemise

2217 1992.

1 chemise

2218 1993.

1 chemise

2219 1994.

1 chemise

2220 1995.

1 chemise

2221 1996.

1 chemise

2222 1997.

1 chemise

2223 1998.

1 liasse

2224 1999.

1 chemise

2225 2000.

1 chemise

C. SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES

- 2226** Procès-verbaux et autres documents relatifs à la cellule de coordination entre la prison d'Arlon et le Service d'aide aux justiciables. 1995-2001. 1 liasse

H. ÉCOLE DE LA PRISON

- 2227** 2227 - 2228 LIVRES STATISTIQUES ET MATRICULES DE L'ÉCOLE DES HOMMES. 1870-1892. 1870-1883. 1 volume
- 2228** 1883-1892. 1 volume
- 2229** 2229 - 2234 REGISTRES D'EXAMEN D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE L'ÉCOLE. 1873-1892. 1873. 1 cahier
- 2230** 1874. 1 cahier
- 2231** 1875-1882. 1 volume
- 2232** 1883-1888. 1 volume
- 2233** 1888-1890. 1 cahier
- 2234** 1890-1892. 1 volume

III. PRISON "PRÉVÔTALE"

2235 - 2236 REGISTRES D'ÉCROU DES PRISONNIERS CIVILS DE LA
"PRISON PRÉVÔTALE". 1944-1945.

2235	26 décembre 1944 - 16 janvier 1945.	1 cahier
2236	16 janvier 1945 - 8 mars 1945.[DB1]	1 cahier